

Rapport

Riom Limagne
& Volcans

Développement Durable

2022



RDV

www.rlv.eu

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

5 mail Jost Pasquier - 63200 RIOM

04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu



INTRODUCTION.....	4
1. CADRE ET AMBITION DU RAPPORT	4
A. LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
B. LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
2. LE PLUI, OUTIL DE PLANIFICATION POUR UN TERRITOIRE DURABLE	5
A. LE PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
B. LE PROCESSUS D’APPROBATION DU PLUI.....	6
FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	8
I.1. CONTEXTE.....	8
A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL	8
B. LE CONTEXTE LOCAL.....	9
I.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE	10
A. LES OUTILS : PCAET ET LE LABEL CLIMAT-AIR-ENERGIE.....	10
B. AMELIORER L’EFFICACITE ENERGETIQUE	12
C. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	16
D. ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	20
E. DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET L’INTERMODALITE.....	22
F. COMMUNIQUER ET MOBILISER AU QUOTIDIEN.....	27
FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	29
II.1. CONTEXTE.....	29
A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL	29
B. LE CONTEXTE LOCAL.....	30
II.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE	30
A. EDUQUER A L’ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE	30
B. VALORISER ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE RLV EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE.....	31
C. CONNAITRE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES	32
D. CREER UNE MAISON DE LA NATURE ET DE L’ENVIRONNEMENT (MNE)	36
E. PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU.....	37
F. PRENDRE PART A LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS.....	42
G. ASSURER LA GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES	43

FINALITE N° 3 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	46
III.1. CONTEXTE.....	46
III.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE	46
A. DEVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS.....	46
B. ORGANISER UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE ET JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE.....	55
C. ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE	58
D. RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET DES TRANSPORTS	59
E. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE.....	60
FINALITE N° 4 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	61
IV.1. CONTEXTE	61
IV.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE.....	61
A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET D'INSERTION	61
B. ŒUVRER POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE DE TOUS.....	66
C. ACCOMPAGNER L'AMELIORATION ET LA RENOVATION DE L'HABITAT	68
FINALITE N° 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE	71
V.1. CONTEXTE	71
V.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE.....	71
A. GERER LES DECHETS ET FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	71
B. AMENAGER ET GERER DURABLEMENT LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	74
C. ENGAGER LES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	77
D. FAVORISER L'AGRICULTURE DURABLE.....	80
E. PROMOUVOIR UN TOURISME ECO-RESPONSABLE : RANDONNEES ET ITINERANCE.....	84
CONCLUSION.....	86

INTRODUCTION

1. CADRE ET AMBITION DU RAPPORT

A. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport, rédigé chaque année, doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Il présente une synthèse des actions, politiques et programmes publics réalisés et projetés par la collectivité au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

B. LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'EPCI de près de 70 000 habitants, Riom Limagne et Volcans est soumise à cette disposition. Au-delà de l'obligation réglementaire, le présent document a pour objectif de renforcer la prise de conscience et de nourrir le débat interne autour du développement durable, en particulier suite à l'approbation du Projet de Territoire « RLV Ambitions 2030 » en février 2022.

Elaboré pendant une année en concertation avec les élus communautaires et municipaux, les services ainsi qu'avec les habitants de l'agglomération, ce Projet de Territoire constitue une feuille de route collective pour les 10 prochaines années. Il énonce un projet politique commun et partagé :

- Ambition 1 - Vers un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité
- Ambition 2 - Vers un territoire uni dans la diversité
- Ambition 3 - Vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures.

Ce Projet de territoire souligne la volonté de RLV d'agir en faveur de la transition écologique et solidaire. Avec ce rapport, il s'agit de questionner la collectivité sur ses pratiques ainsi que sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Ce rapport s'inscrit également dans un contexte général de transparence et d'informations des citoyens.

Le document expose donc les actions et politiques menées par la communauté d'agglomération en 2022 ainsi que les perspectives pour 2023. Par souci de clarté, il est présenté autour des cinq finalités du développement durable, que sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations,
- La transition vers une économie circulaire et un développement économique responsable.

2. LE PLUI, OUTIL DE PLANIFICATION POUR UN TERRITOIRE DURABLE

RLV a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis 2019. Il réglementera la façon dont les propriétaires peuvent aménager leurs terrains et la manière dont ils peuvent modifier les bâtiments existants, qu'il s'agisse d'un espace bâti ou à bâtir, agricole ou naturel.

Le PLUi s'appliquera à toutes les opérations de constructions ou de travaux portant sur les terrains privés comme publics, et servira de fondement à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, permis d'aménager, etc.). Il remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ainsi que le PLUi en vigueur sur l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

A. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Basé sur un diagnostic mettant en avant les enjeux du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été validé en 2020 par le Conseil Communautaire ainsi que par les 31 communes de l'agglomération.

Le PADD définit les grandes orientations générales de la politique d'urbanisme et d'aménagement, les intentions de RLV pour les années à venir et ses perspectives d'évolution.

Il constitue une vision à long terme du territoire portée par les élus, à partir de laquelle seront décidées les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le zonage et le règlement du PLUi.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de RLV

IMAGINER
LE TERRITOIRE
DE DEMAIN

Des objectifs environnementaux majeurs lui ont été assignés à travers la loi portant Engagement National pour l'Environnement de 2010, dite Loi Grenelle II ainsi qu'à travers la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014 et la loi climat et Résilience de 2021.

Le PADD doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont qui impose notamment la limitation de la consommation de l'espace. Il doit également être compatible avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PADD de RLV s'articule autour de 3 axes et un axe transversal regroupant 15 grandes orientations.

➤ Le paysage, orientation stratégique transversale

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans fait le choix de considérer l'ensemble des paysages produits par les actions humaines (paysages urbains, naturels et agricoles) comme des biens communs. Trois règles sont déterminées pour organiser sa gestion : mettre la notion d'intérêt général au préalable des choix d'urbanisme, fixer un objectif de qualité du paysage produit dans tous les projets et évaluer ces projets à travers leurs incidences sur les singularités paysagères. A travers ces règles, le paysage devient un guide pour la mise en œuvre des projets et un support d'évaluation permettant de les apprécier selon des critères fixés collectivement.

➤ **Axe 1 : Un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités**

La Communauté d'Agglomération RLV se singularise dans son contexte géographique et son développement humain : la diversité de ses paysages, les profils de ses communes (urbaines, périurbaines, en extension, rurales), la bonne dynamique économique qui doit être pérennisée, sa vocation touristique polarisée à l'ouest, sa grande richesse environnementale et écologique.

A travers ce premier axe du PADD, les élus souhaitent mettre en œuvre un projet fédérateur et valorisant pour les spécificités du territoire. L'objectif est également d'être moteur et de fixer des ambitions en matière d'attractivité et d'influence du territoire à l'échelle du pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne, en s'appuyant notamment sur les filières économiques d'excellence (filières agricoles, agroalimentaire, santé, nutrition, biotechnologies), les atouts touristiques (Terra Volcana, Pays de Volvic) et les espaces de nature préservée.

➤ **Axe 2 : Une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie**

A l'image de nombreux territoires, Riom Limagne et Volcans a connu un développement urbain marqué par le phénomène de périurbanisation. Ce développement explique certains manques de cohérence, l'affaiblissement des centres-bourgs et centres-villes au profit des périphéries et une répartition inadaptée de l'offre de logements, de commerces, de services et d'emplois.

Ce deuxième axe du PADD permet de penser l'aménagement du territoire à une échelle locale et opérationnelle. Il vise à développer un guide fixant des critères pour l'insertion qualitative des projets dans leur environnement, l'efficacité foncière, le renforcement des centres-bourgs et la limitation de l'étalement urbain.

➤ **Axe 3 : Des actions transversales permettant de faire face au changement climatique**

Le contexte global du changement climatique a un impact fort dans de nombreux domaines (pratiques agricoles, gestion de l'eau, biodiversité...) qui imposent à la Communauté d'Agglomération de revoir le mode de développement urbain, pour aller vers plus de résilience et de sobriété.

Le troisième axe du PADD s'intéresse au changement climatique et à ses conséquences directes. Il permet d'énoncer des actions ambitieuses et transversales pour lutter et s'adapter à ce défi, en matière de mobilités, de gestion des ressources, de modèle énergétique, de prise en compte des risques et des nuisances. L'objectif est également de parvenir à réaliser la transition écologique tout en prenant en compte les impacts sur la qualité du paysage qu'elle pourra avoir.

B. LE PROCESSUS D'APPROBATION DU PLUI

Après la validation du PADD, le projet de PLUI a été finalisé en 2021. L'année 2022 a été consacrée à la présentation du projet arrêté aux partenaires, aux communes membres et aux habitants.

Ainsi, le projet de PLUI a été soumis aux communes de RLV de décembre 2021 à février 2022, puis aux partenaires de février à mai 2022 (collectivités territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, parc naturel régional, autorité environnementale, etc.).

Ils ont pu donner leurs avis et proposer des ajustements et modifications.

Ce sont ensuite les habitants et associations qui ont été consultés via une enquête publique qui s'est tenue du 1^{er} juin au 11 juillet 2022.

Les nombreuses remarques des différents participants ont toutes été étudiées par le comité des élus référents du PLUi, à savoir :

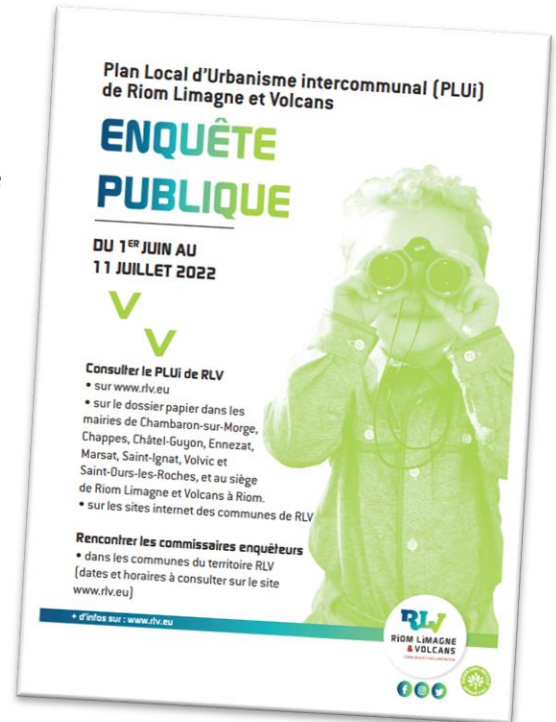
- 160 observations de communes sur 31 contributions,
- 303 observations des partenaires sur 16 contributions,
- 498 observations des habitants sur 409 contributions.

Toutes les observations ont fait l'objet d'une décision favorable ou défavorable. Le projet de PLUi a donc été complété ou corrigé pour tenir compte de ces retours.

L'évaluation environnementale du document se poursuit de manière itérative dans cette phase de correction et ajustement des pièces du PLUi. Les échanges avec le bureau d'étude environnement ont permis d'affiner des réponses aux communes, partenaires ou habitants sur des secteurs pour lesquels l'impact environnemental serait fort. Par exemple, les demandes d'ouverture de zones constructibles ont été comparées aux secteurs à enjeux environnementaux avant d'envisager une éventuelle ouverture à l'urbanisation.

Chaque pièce du PLUi a été analysée par le bureau d'étude environnement en charge de l'évaluation environnementale, qui a pu évaluer les impacts de chaque décision et proposer des alternatives lorsque les effets de ces décisions pouvaient être défavorables à l'environnement. Tout ce travail d'analyse et d'échange est retracé dans le document « évaluation environnementale » du PLUi et a été mis à la disposition des habitants lors de l'enquête publique.

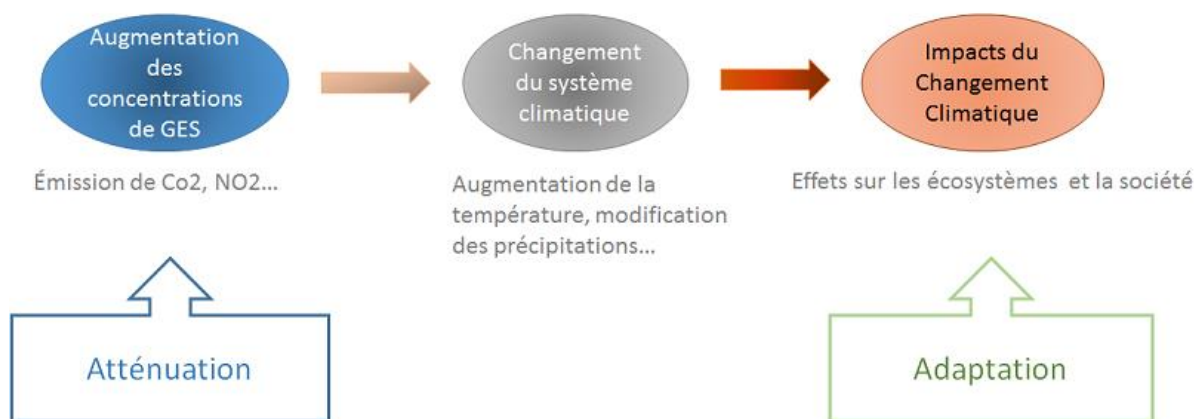
Après l'arrêt du PLUi fin 2021 et les diverses consultations en 2022, le PLUi sera proposé à l'approbation du conseil communautaire au cours du premier trimestre 2023. Cette étape viendra achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui aura duré environ 3 ans.



FINALITE N° I : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

I.1. CONTEXTE

Le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Ses effets sont de plus en plus visibles. Il est désormais urgent de mettre en place des mesures visant à atténuer le changement climatique par la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, mais également des mesures d'adaptation afin d'en limiter les conséquences néfastes.



Crédits : Meem/Onerc

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), est une des trois conventions adoptées lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification. Ratifiée par 197 pays, la CCNUCC a pour but de prévenir les activités humaines « dangereuses » pour le système climatique.

Le protocole de Kyoto (1997) a engagé de nombreux pays à des objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). L'Union Européenne a ensuite fixé aux pays membres un triple objectif à échéance 2020 dans le cadre du « paquet climat-énergie » : 29 % d'énergies renouvelables, 20% de baisse des émissions de CO₂, 20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique.

La conférence des parties COP 21 ou Accord de Paris (2015) détermine comme enjeu planétaire la limitation du réchauffement climatique à 2°C voire 1.5°C d'ici à 2100 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70 à 80 % d'ici la deuxième moitié du siècle au niveau mondial).

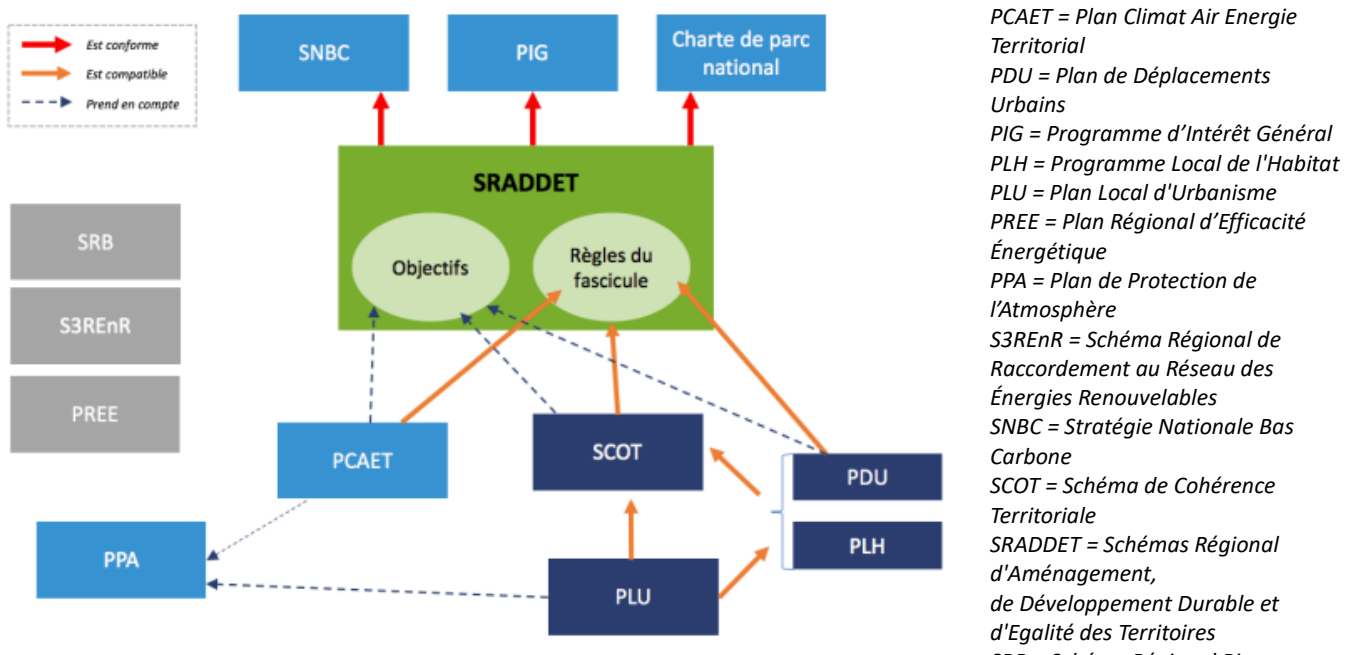
Au niveau national, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience » traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Le texte compte 305 articles et s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la CCC a débattu et présenté ses propositions. Selon les termes de l'article 1^{er}, l'État s'engage à respecter l'objectif fixé en avril 2021 par l'Union européenne : baisser d'au moins 55% les émissions des GES d'ici 2030.

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié en avril 2022 alerte sur l'évolution du climat et sur ses impacts. Les scientifiques soulignent que le changement climatique dû aux activités humaines fait peser une menace grave et grandissante sur notre bien-être et la santé de la planète. D'autant que dans le 1^{er} volet de ce rapport, en date d'août 2021, les experts concluaient que le changement climatique était plus rapide que prévu. Les populations et les écosystèmes les moins aptes à y faire face sont les plus durement touchés.

A l'occasion de la COP 27 réunie du 6 au 20 novembre 2022 à Charm el-Cheikh, en Égypte, les parties ont ainsi réaffirmé l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à + 1,5 °C. Les pays ont surtout renforcé les mesures prises pour s'adapter aux conséquences irréversibles du changement climatique, en favorisant le soutien aux pays en développement les plus affectés par ses effets, avec la création d'un fonds spécifique pour pertes et préjudices.

B. LE CONTEXTE LOCAL

Il est nécessaire de limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre à tous les échelons. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs et aménageurs locaux. Plusieurs outils et réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables :



Source : AMORCE - 2018

Au niveau régional, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), «fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.» Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. La réduction des émissions de GES de la Région est fixée à -30% d'ici 2030 par rapport à 2015.

Enfin, au niveau local, depuis 2017, les Plans Climat (PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial) sont devenus obligatoires pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Ils transcrivent « une démarche de développement durable axée sur la transition énergétique à l'échelle des territoires. Elle met en œuvre les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. C'est un projet de territoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes ».

I.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

A. LES OUTILS : PCAET ET LE LABEL CLIMAT-AIR-ENERGIE

➤ Le Plan Climat Air Energie Territorial



RLV, soumise à cette obligation réglementaire, a adopté à l'unanimité son PCAET au conseil communautaire le 5 novembre 2019. Sa finalité est la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation du territoire à ce changement. Il constitue le document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Véritable feuille de route pour la transition écologique, le PCAET de RLV a défini la stratégie de territoire qui s'articule en 7 axes structurants :

- ✓ Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- ✓ Baisse des consommations d'énergie
- ✓ Baisse des émissions de GES
- ✓ Adaptation au changement climatique
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Energies renouvelables
- ✓ Développement économique

OBJECTIFS CHIFFRES (2030)

- 25% de réduction de la consommation énergétique
- 32% de baisse des émissions de gaz à effet de serre
- 317 GWh d'énergies

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme opérationnel, comptant 67 actions, a été défini pour une période de 6 ans.

Bilan de l'année 2022 :

Dans la continuité des années précédentes, de nombreuses actions du PCAET ont été concrétisées en 2022 et sont détaillées dans les chapitres suivants. L'ensemble du PCAET a fait l'objet d'une revue de projets en juin-juillet avec les services de RLV et les partenaires pour situer l'état d'avancement global du PCAET en vue du bilan à mi-parcours.

Perspectives 2023 :

Le bilan intermédiaire du plan d'actions sera rendu public en début d'année 2023, après consolidation des données et indicateurs de suivi. La situation territoriale sera enrichie par les éléments de l'Observatoire Régional Climat-Air-Energie et le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

➤ **Labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique »**



En parallèle de l'élaboration du PCAET, RLV a souhaité s'engager en 2019 dans un processus de labellisation volontaire, en partenariat avec la Ville de Riom. Initialement dénommé Cit'ergie, la labellisation Climat-Air-Energie est désormais intégrée au programme « Territoire Engagé Transition Ecologique ». Il récompense les collectivités les plus investies à la suite d'un processus de labellisation de 4 ans comprenant une phase de diagnostic, de mobilisation des services et d'évaluation annuelle.

En partenariat avec l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, cette démarche est accompagnée par un conseiller. Les actions mises en œuvre sont co-pilotées par les deux directions générales et impliquent l'ensemble des services. L'idée est de favoriser la transversalité dans les pratiques, d'orienter les choix grâce au référentiel d'actions, de partager l'expérience d'autres territoires similaires mais aussi de faire naître des projets partenariaux entre la ville centre et l'agglomération.

Bilan de l'année 2022 :

Le COPIL de la démarche s'est réuni deux fois dans l'année et de nombreuses réunions de travail entre référents techniques de RLV et de Riom ont renforcé la dynamique. Un nouveau suivi a été réalisé avec les services respectifs, avant une restitution collective organisée en septembre. Le conseiller a estimé le niveau d'action des collectivités à 53 % par rapport à leur potentiel (contre 43% en 2021), ce qui permet d'atteindre l'objectif de labellisation au niveau de 3 étoiles.

En fin d'année, les instances délibérantes de RLV et de la Ville de Riom ont validé le dépôt de candidature et le plan d'actions finalisé.

Perspectives 2023 :

La décision d'octroi du label Climat-Air-Energie 3 étoiles sera donnée par la Commission Nationale de Labellisation qui se réunira en mars 2023. Les collectivités s'engageront ensuite à poursuivre cette démarche d'amélioration continue.

Perspectives 2023 :

Le dispositif sera poursuivi afin que le CEP accompagne les communes :

- dans la réalisation de travaux énergétiquement performants et la mobilisation des financements existants (DETR, Fonds de Concours RLV, CEE, DSIL, etc.),
- dans la mise en œuvre du plan de sobriété proposé par l'Aduhme,
- afin de concrétiser leurs projets de diversification énergétique tels que l'installation de centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments publics (opération Solaire Dôme), le remplacement des chaudières fioul, propane et gaz naturel par des chaudières bois énergie, la création de réseaux de chaleur, etc.

➤ Le fonds de concours d'aide aux communes pour la transition énergétique

Voté par le Conseil Communautaire au printemps 2019 puis reconduit chaque année, cet outil vise à financer des travaux de transition énergétique sur le patrimoine public des communes. L'Aduhme accompagne techniquement et administrativement les communes et RLV pour la mise en œuvre de ce Fonds de concours.

Bilan de l'année 2022 :

Commune	Bâtiment concerné	Typologie de travaux	Cout global H.T.	FDC RLV
Chanat-la-Mouteyre	Salle des Fêtes la Salesses	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 005 €	8 503 €
Charbonnières-les-Varennes	Ancienne mairie	Rénovation globale : - isolation des murs par l'extérieur - remplacement des menuiseries - installation d'une centrale solaire photovoltaïque (Solaire Dôme)	37 127 €	16 064 €
Châtel-Guyon	Complexe sportif La Vouée	Relamping LED des spots d'éclairage intérieurs du gymnase	7 460 €	3 730 €
Chavaroux	Logement communal	Rénovation globale : - isolation thermique des murs par l'extérieur - isolation des rampants de toiture - installation d'une pompe à chaleur	43 708 €	10 187 €
Clerlande	Salle des fêtes	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 590 €	6 295 €
Entraigues	Cantine / Garderie / Local associations	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	18 445 €	6 723 €
Enval	Hangar communal	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	19 640 €	7 320 €
Le Cheix	Ecole élémentaire	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	16 590 €	5 795 €
Les Martres d'Artière	Ecole élémentaire H Pourrat	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 180 €	6 090 €
Lussat	Ecole primaire les Marronniers	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 880 €	6 440 €
Martres-sur-Morge	Salle des Fêtes	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	20 200 €	7 600 €
Mozac	Services techniques	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 950 €	6 475 €
Pulvérières	Mairie	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 235 €	6 118 €
Riom	Groupe scolaire P. Brossolette	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 650 €	8 825 €
RLV / Châtel-Guyon	Piscine	Rénovaltion de la piscine : - installation d'une couverture isolante - remplacement du préparateur d'eau chaude par un ballon isolé	41 725 €	20 000 €
Saint-Bonnet-près-Riom	Mairie	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	17 590 €	6 295 €
Saint-Ours-les-Roches	Cantine scolaire	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	20 190 €	10 095 €
Surat	Ecole primaire	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	18 190 €	6 595 €
Varennes-sur-Morge	Salle des Fêtes	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	16 890 €	5 945 €
Volvic	Ecole de musique	Panneaux photovoltaïques (Solaire Dôme)	18 080 €	9 040 €
TOTAL			418 325 €	164 133 €

Une part importante du fonds de concours 2022 est dédié à la mise en œuvre de l'opération Solaire Dôme (installation de centrales solaires photovoltaïques de 9 kWc sur toitures publiques).

Perspectives 2023 :

Avec la poursuite de l'opération Solaire Dôme sur le territoire de RLV et l'accroissement du coût de l'énergie, il est probable que les projets communaux de rénovation énergétique ou de production d'énergies renouvelables se multiplient dans les années à venir. Ils pourront bénéficier du soutien financier de l'EPCI dans le cadre d'un fonds de concours.

➤ **Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires**

Si les actions mentionnées ci-avant renforcent le positionnement de RLV comme chef de file à l'échelle de son territoire, la communauté d'agglomération agit également sur son propre patrimoine et ses compétences, dans un souci d'exemplarité. En effet, le patrimoine de la collectivité est important avec environ 80 sites relativement variés : bâtiments administratifs, accueil jeunes enfants, bâtiments culturels, équipements sportifs, aires d'accueil des gens du voyage (+ aires de camping-cars, éclairage public, équipements eau et assainissement). RLV bénéficie du CEP qui formule des préconisations afin de gagner en sobriété et en efficacité énergétique sur son patrimoine.

Bilan de l'année 2022 :

Le profil énergétique de RLV a été actualisé en 2022 par le CEP. Il met en exergue une consommation totale de 5 470 418 kWh sur l'année 2021, contre 6 881 029 kWh en 2017 (soit une baisse de 1 410 611 kWh). Le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement représente 1,3 % (contre 2 % en 2021), pour un coût total de 570 500 € TTC.

Néanmoins, l'année 2022 a été marquée par une crise énergétique sans précédent impactant les coûts de l'énergie dans le budget de la collectivité. Dans ce contexte, RLV a adopté un plan de sobriété présenté au conseil communautaire du 4 octobre. De plus, une note a été diffusée à l'ensemble des services afin de mettre en œuvre 10 mesures anti-gaspillage et d'efficacité énergétique visant à :

- Adapter la température de chauffage,
- Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude,
- Réduire les dépenses d'eau chaude,
- Eteindre l'éclairage intérieur des bâtiments,
- Réduire l'éclairage public,
- Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau,
- Favoriser les mobilités durables,
- Être exemplaires tous ensemble,
- Poursuivre l'engagement de RLV dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique,
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communautaires.

La collectivité prévoit également des investissements structurants à plus long terme pour répondre à ces sujets fondamentaux et pour accompagner les communes dans leurs démarches.

Comme indiqué ci-avant, RLV veille à améliorer l'efficacité énergétique à travers les grands projets de construction et de rénovation de son patrimoine. Il s'agit plus particulièrement des projets suivants :

- La piscine communautaire Béatrice Hess qui, en raison de sa nature et de son fonctionnement propre à tous les équipements de ce type, constitue le bâtiment communautaire le plus consommateur en énergie. Durant l'année 2022, les travaux de rénovation de la piscine ont été engagés, en vue de la réouverture en 2023. Le projet prévoit également l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol en autoconsommation. La réflexion sur le système de chauffage a été poursuivie et une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois sur le quartier du Cerey est en cours.
- Le bâtiment avenue de Nolhac à Riom qui va regrouper à terme la mission locale et le point info jeune. RLV vient de déposer le permis de construire pour la rénovation du bâtiment L'objectif de la performance énergétique du bâtiment est le label BBC rénovation avec le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur existant, et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Perspectives 2023 :

Les travaux prévus d'économies d'énergie seront réalisés sur le patrimoine de l'agglomération :

- Mise en œuvre du plan de sobriété pour baisser les températures en fonction des compétences,
- Installation de système de prise à distance de la régulation des crèches et la pépinière de VOLVIC pour optimiser les consommations,
- Installation de leds sur différents sites.

Dans les années à venir, les principaux bâtiments devront par ailleurs faire l'objet de travaux d'amélioration de leur efficacité énergétique, en application du Décret tertiaire. Une gestion patrimoniale rationalisée et adaptable à l'évolution des besoins devenant indispensable, il a été décidé d'engager la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE).

➤ **Optimiser la gestion de l'éclairage public**

A ce jour, 242 communes du Puy-de-Dôme pratiquent l'extinction totale ou partielle de leur éclairage public en milieu de nuit. Sur le territoire de RLV, 27 communes sur 31 sont concernées (source : Aduhme). A raison d'une extinction de 6 heures par nuit, soit la moitié du temps d'éclairage annuel, c'est 50 % de la consommation électrique en moins (et autant de gaz à effet de serre). Sur le patrimoine de RLV, on dénombre 1500 points lumineux.

Bilan de l'année 2022 :

RLV a poursuivi la modernisation des points lumineux à la charge de l'agglomération sur les Zones d'Activité et changé les luminaires du centre régional de tir à l'arc.

Le pôle développement économique travaille pour sa part à la sensibilisation des commerces (enseignes lumineuses) et des entreprises (éclairage).

Plus largement, RLV accompagne les communes dans cette perspective d'extension nocturne. Dans un contexte de sobriété énergétique et d'objectif de préservation de la biodiversité nocturne, la question de l'éclairage public est en effet plus que jamais d'actualité.

Afin d'échanger sur ce sujet, RLV a organisé une rencontre à destination des élus du territoire, le 20 octobre 2022, au cinéma Arcadia à Riom. De nombreux intervenants spécialistes de l'énergie, des questions de sécurité ou encore des naturalistes (ADHUME, TE 63, ANPCEN, LPO, Chauve-souris Auvergne, forces de l'ordre) étaient présents afin d'enrichir les échanges avec la trentaine de participants.



Réunion d'échange sur l'éclairage public – Crédit : RLV

Perspectives 2023 :

- Continuer le travail d'amélioration des points lumineux de l'agglomération,
- Etendre les opérations de baisse de l'éclairage à toutes les zones d'activités,
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs du territoire à l'extinction nocturne.

C. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

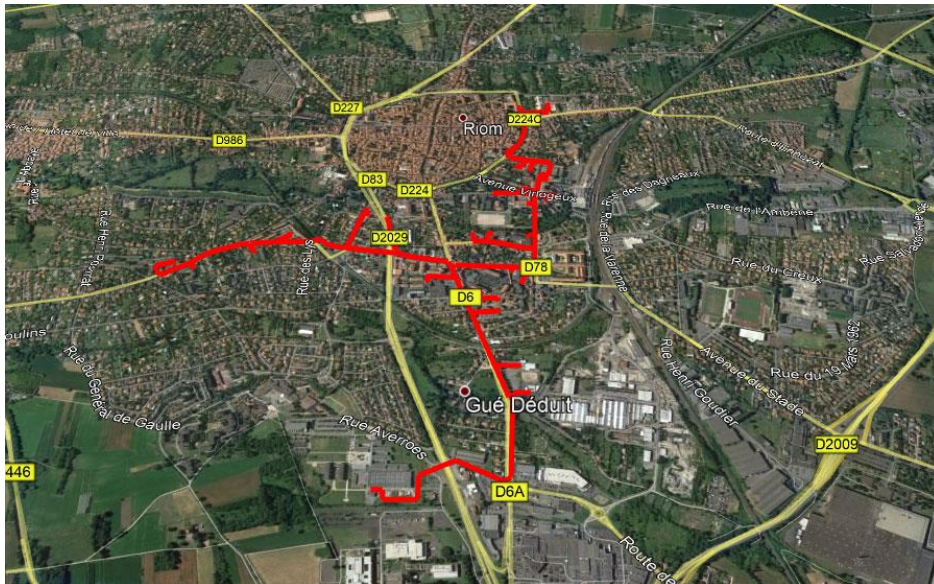
Le développement des énergies renouvelables constitue un levier important dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le territoire de RLV présente à cet égard de nombreuses opportunités et plusieurs actions ont été engagées en 2021, 2022 et se poursuivront en 2023.

➤ **Le réseau de chaleur bois RCBE**

Dans un contexte de forte tension des prix des énergies fossiles et engagée dans une démarche de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'ancienne communauté de communes Riom Communauté a opté, dès 2009, pour la création d'un réseau de chaleur urbain fonctionnant à l'énergie-bois. En 2011, la collectivité a confié à la société COFELY (GDF Suez Energie Services) la réalisation et la gestion de ce réseau sous la forme d'une convention de délégation de service public signée en novembre 2011 pour une durée de 23 ans.

Une société dédiée, RCBE (Riom Chaleur Bois Energie), a été créée en place pour gérer et exploiter ce réseau mis en service en novembre 2013. Cette compétence est exercée depuis 2017 par RLV.

Long de 7,9 km, le réseau alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire une quarantaine de bâtiments publics et privés. Il est structuré à partir d'une chaudière biomasse principale (3200 kW) et d'une chaudière biomasse secondaire (700 kW) alimentant actuellement le lycée Pierre-Joël Bonté. Deux chaudières d'appoint (gaz) de 4000 kW chacune sont situées dans la chaufferie principale.



Carte du réseau de chaleur bois – source : <http://riom.reseau-chaleur.com/votre-reseau>

Bilan de l'année 2021 (chiffres 2022 non connus lors de la rédaction du présent rapport) :

Au 31 décembre 2021, 8^{ème} année d'exploitation, le réseau compte 20 abonnés avec 36 sous stations et 13 482 kW de puissance souscrite (chiffres stables par rapport à 2020).

Les ventes de chaleur de l'année 2021 (17 381 MWh) ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la rigueur climatique et de la fin des confinements liés au COVID.

Le bois a couvert env. 88 % des besoins annuels, avec plus des $\frac{3}{4}$ des 7 125 T provenant du département.

Perspectives 2023 :

De nouveaux axes de développement sont en cours d'étude dans un objectif de densification du réseau de chaleur, avec le raccordement envisagé des bâtiments et quartiers suivants :

- Musée MANDET (patrimoine de RLV),
- Futur équipement communautaire rue Pierre de Nolhac (maison de la jeunesse)
- Hôtel de Ville de Riom,
- Quartier du Couriat (Ophis, collège Pierre Mendès France, école René Cassin)
- Futur site Hermès (ancienne manufacture de tabac)
- Site de l'ancienne caserne Vercingétorix, prochainement réhabilité

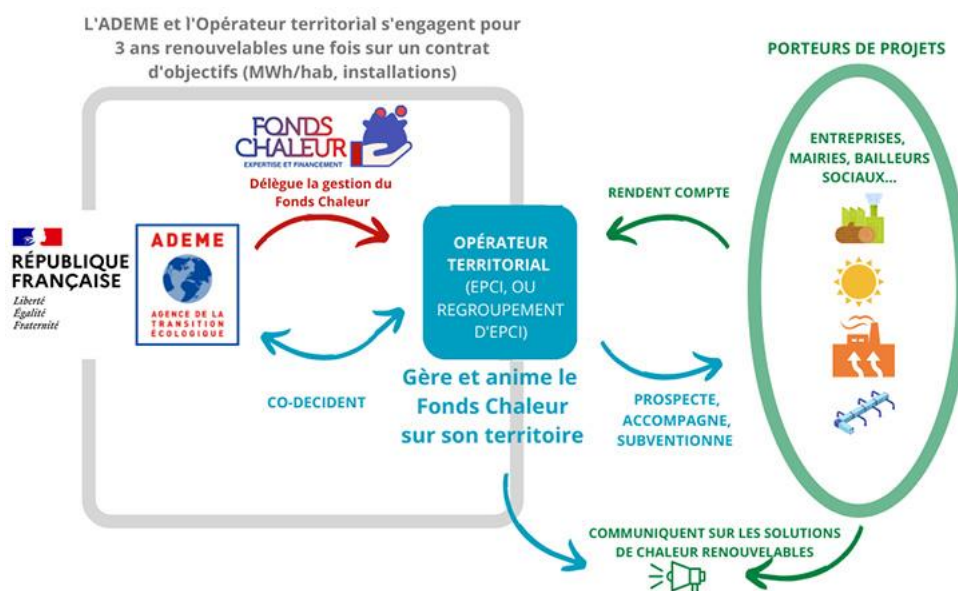
En complément, une étude sera conduite en 2023 sur la création d'un réseau de chaleur bois local dans le quartier du Cerey. Il s'agit de poursuivre la réflexion engagée sur la production d'une chaufferie biomasse pour alimenter la piscine communautaire et les équipements publics situés dans le secteur (ex : centre régional de tir à l'arc, lycée Virlogeux).

➤ **Accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques**

L'ADEME (agence de la transition écologique) propose aux opérateurs territoriaux (EPCI ou groupement d'EPCI) un dispositif afin d'aider les territoires à diversifier les sources de production d'énergie : c'est le Contrat chaleur renouvelable (CCR).

RLV a signé dans le courant de l'année 2021 un contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour une durée de 3 ans, avec un objectif de 5 GWh d'énergie renouvelable thermique.

Ce contrat permet à l'opérateur territorial d'accompagner les acteurs de son territoire afin de convertir leurs installations de chauffage avec des énergies renouvelables en bénéficiant du Fonds chaleur.



Source : ADEME Auvergne-Rhone-Alpes

Bilan de l'année 2022 :

En 2022, plusieurs communes ont lancé des études de faisabilité pour des chaufferies bois :

- Surat, Pulvérières, Martres sur Morge (puis Ennezat) pour des puissances allant de 90 kWh à 200 kWh et des besoins de 100 à 220 MWh/an, soit un maximum de 470 MWh/an,
- Volvic, pour un potentiel de 1,2 MWh et un besoin de 2 300 MWh/an,
- Saint-Ours-les-Roches pour une puissance de 250 kWh et un besoin de 400 MWh/an.

Perspectives 2023 :

L'année 2023 verra la concrétisation des premières opérations sur le territoire, sous réserve de lancement des marchés de travaux par les communes.

➤ Développer le solaire photovoltaïque

✓ **Solaire Dôme :**

RLV s'est engagée dans le cadre du dispositif « Solaire Dôme », lancé par l'Aduhme à l'échelle du département. Il s'agit d'une opération d'envergure dont l'ambition est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) pour atteindre une puissance installée totale de 1 MWc en toitures de bâtiments publics.



Dans ce cadre, RLV coordonne un groupement de commandes avec ses communes membres. Plus de 60 bâtiments sont intégrés au marché lancé fin 2021 pour une durée de 3 ans. Cela concerne RLV pour 3 équipements communautaires (bureaux avenue Gershwin à Riom, accueil de loisirs à Saint-Laure et multi-accueil à Ennezat), ainsi que les 26 communes membres de la communauté d'agglomération.

Bilan de l'année 2022 :

Le marché a été notifié aux deux entreprises lauréates en avril 2022 et une réunion de lancement de l'opération a été organisée par RLV en mai. Plusieurs communes ont lancé des bons de commande pour des premières installations fin 2022-début 2023.

Perspectives 2023 :

L'opération Solaire Dôme se poursuivra durant l'année 2023. Dans ce cadre, RLV installera en 2023 des panneaux photovoltaïques sur l'un de ses équipements (bureaux avenue Gershwin à Riom).

✓ **Ombrières d'Auvergne :**

En 2019, la SEAu (Société d'Équipement d'Auvergne, devenue ASSEMBLIA) s'est associée à See You Sun (SYS), équipementier d'ombrières photovoltaïques, pour créer une coentreprise à même de financer, construire et exploiter des unités de production d'énergie solaire sur parking. 145 parkings publics du territoire ont été analysés. Les investissements nécessaires sont pris en charge par la coentreprise et remboursés par la vente d'électricité produite sur 20 ans. Par ailleurs, les ombrières peuvent être équipées de bornes pour la recharge de véhicules électriques.

Bilan de l'année 2022 :

Durant l'été 2022, deux centrales ont été installées sur des parkings communautaires :

- *Parking co-voiturage à Saint-Beauzire (160 kWc de puissance)*
- *Parking lycée Pierre-Joël Bonté à Riom (150 kWc)*



✓ Appel à Initiative Privée :

4 500 toitures et parkings d'entreprises du territoire ont été analysés en 2019 afin d'évaluer leur potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques. L'année suivante, 35 entreprises ont accepté de faire analyser plus précisément leurs toitures et/ou parkings.

Bilan de l'année 2022 :

A l'issue d'un appel à initiatives privées (4 lots), 2 opérateurs ont été retenus : Trina Solar et Terre & Lac.

Plusieurs sites de RLV ont été intégrés à ce dispositif, dont les parkings suivants :

- *Parking des Dagneaux à Riom (puissance : 1MWc) : la solarisation de ce parking est couplée avec les projets d'aménagement du parking et de découverte de l'Ambène. L'opérateur Trina Solar a obtenu les autorisations administratives et coût d'achat de l'électricité produite,*
- *Parking Aimé Césaire à Riom (puissance de 500kWc).*

Perspectives 2023 :

La solarisation des deux parkings publics cités ci-avant est programmée dans le courant de l'année 2023. Pour le parking des Dagneaux, l'opération est coordonnée avec l'aménagement global du secteur.

Une réflexion sera engagée pour développer de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, méthanisation, ...), en lien avec des partenaires institutionnels ou privés.

D. ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Le programme de rénovation du parc privé, en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et la Région, permet de lutter contre la précarité énergétique, d'améliorer le confort dans les logements et de réduire des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est d'éradiquer les passoires énergétiques occupées par les propriétaires modestes. Ce programme local vient en complémentarité des aides nationales Ma Prime Rénov et Certificat d'Economies d'Energie, aides pour lesquelles RLV accompagne aussi gratuitement les habitants du territoire pour le montage de ces dossiers sur internet.

RLV anime gratuitement, depuis décembre 2018 et pour 5 ans, un programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire de RLV comprenant un volet « aide aux travaux d'économies d'énergie » et « réhabilitation lourde avec des travaux d'économies d'énergie » aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. RLV propose ainsi un accompagnement et des aides financières harmonisées en faveur de l'ensemble de ses habitants.

Bilan de l'année 2022 :

- *36 logements de propriétaires occupants bénéficié du programme de rénovations énergétiques,*

- 17 logements de propriétaires bailleurs ont pu réhabiliter leurs logements et les remettre en location avec des gains de charge énergie pour les futurs locataires (avec un minimum de 35 % de gain énergétique). 11 logements étaient vacants depuis plus de 3 ans avant ces rénovations.
- 82 848 € ont été réservés par RLV pour les travaux chez les propriétaires occupants et 174 266 € pour les propriétaires bailleurs afin de permettre notamment la réalisation de travaux.
- La Région, dans le cadre du Bonus Énergétique, a continué d'apporter à certains dossiers une aide complémentaire, gérée administrativement par RLV.

Le gain énergétique moyen pour les propriétaires occupants est de 38 % en OPAH-RU et de 54 % en secteur PIG. Pour les propriétaires bailleurs il est de 66 % en OPAH-RU et de 53% en PIG.

Globalement, 442 contacts ont été établis sur les 10 premiers mois de l'année 2022. La baisse des contacts par rapport à 2021 peut s'expliquer par les augmentations des coûts des matériaux et des travaux obligeant certains propriétaires à reporter leur projet, d'autant plus que se sont ajoutées les hausses du coût de la vie et de l'énergie.

La Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), portée par le Département avec 13 EPCI a été pleinement effective en 2022. Le conseiller énergie embauché en régie par RLV dans ce cadre-là, assure les missions de sensibilisation des publics à la transition écologique et d'accompagnement des particuliers sur leur projet de travaux d'économies d'énergie. En 10 mois, ce service neutre et gratuit a bénéficié à plus de 420 personnes.

Des actions collectives à la PTRE et aux programmes d'aides à l'amélioration de l'habitat privé ont été menées sur le territoire :

- balade thermique à Ménérol le 5 février 2022
- exposition pop up réno + permanences à la Maison des solidarités - 7 au 11 mars 2022
- salon de l'habitat à Clermont Fd – 11 au 14 mars 2022
- salon de l'immobilier carrefour Ménérol – 17 et 18 juin 2022
- accueil du dispositif Mobiliome sur RLV et permanences communes – 3 fois une semaine, Mozac, Châtel-Guyon et St Ours-les-roches
- participation à la semaine européenne du développement durable : 5 demi-journées d'exposition et de permanences dans 5 communes différentes, à savoir : Chambaron sur Morge, Chant la Mouteyre, Ménérol, Pulvérières et Martres d'Artière

Perspectives 2023 :

2023 sera la dernière année du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (PIG et OPAH-RU). Il est prévu le lancement, par RLV, d'une étude pré-opérationnelle pour une OPAH-RU sur les secteurs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain de son territoire et pour un PIG sur le reste du territoire afin de ne pas avoir de rupture d'animation et de dynamique sur l'amélioration de l'habitat privé.

Le conseil énergie auprès de l'ensemble des habitants du territoire, quelles que soient leurs ressources, se poursuivra (conseil individuel et action collective type balade thermique, permanences, conférences).

Ces différentes missions s'adapteront, le cas échéant, aux éventuelles évolutions nationales sur ces thématiques.

E. DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET L'INTERMODALITE

Le transport des marchandises et des personnes est responsable d'une grande part des émissions de GES dans le monde. Par ses actions en matière de développement des transports publics et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, Riom Limagne et Volcans contribue pleinement à l'atténuation du changement climatique sur son territoire.

➤ **Sensibilisation et communication**

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, les élus communautaires souhaitent développer les modes de déplacement doux alternatifs à la voiture individuelle et en faire la promotion. Organisée chaque année du 16 au 22 septembre, la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

D'autre part, la collectivité a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Tenmod (Territoires de nouvelles mobilités durables) de l'ADEME avec son projet « RLV Proxi Mobi », un outil d'animation de proximité au service de la mobilité des territoires. A ce titre, RLV bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'ADEME.

Bilan de l'année 2022 :

Pour la 21^{ème} édition de la Semaine européenne de la mobilité, RLV a fait le choix d'une communication interne auprès de ses agents. L'idée étant que chaque jour, un mail ou la mise à disposition d'un affichage spécifique servent à mettre en avant une solution de mobilité ou une information-conseil, un message écomobile concernant le transport en commun, valoriser la marche à pied sur la pause déjeuner, les bénéfices du recours au vélotaf, la mise en relation de covoitureurs, ...

Ces initiatives ont permis d'engager une redynamisation de la flotte de vélos de service. Un manque de connaissance pratique quant à son usage a été mis en lumière et une réorganisation est en cours pour en optimiser la gestion.

De plus, une carte covoiturage a été proposée et affichée sur différents lieux des sites de travail pour permettre aux agents de localiser combien d'agents résidents sur leur route vers le travail, afin de favoriser une mise en relation en interne et de faire le lien avec la plateforme de covoiturage Mov'ici.

Il y a eu également, la tenue d'une session de sensibilisation à l'écoconduite auprès de 6 agents (sur véhicules thermique et électrique). Cette session à valeur de test a permis de jauger l'économie potentielle à mieux conduire un véhicule (baisse des consommations d'environ 15%). Une session similaire consacrée à la Remise en Selle a été proposée, mais n'a finalement pas pu se tenir.

Pour la sensibilisation grand public, RLV a concrétisé le projet « RLV Proxi Mobi » avec son Bus de l'Information Itinérante. Cette navette électrique a sillonné le territoire durant 2 sessions, d'abord entre mai et mi-juillet ; puis de fin août à fin octobre. Le Bus s'est ainsi rendu sur chacune des 31 communes, lors de permanences à la rencontre du public. Ce sont près de 320 personnes qui ont été renseignées ou conseillées, en particulier sur les solutions de mobilité (mise en avant du panel de services globaux que RLV propose à des habitants et usagers).



Bus de l'information itinérante à St Laure – Crédit : RLV

Perspectives 2023 :

2023 sera l'année pour mettre en place une démarche qui a été poussée en 2022 : élaborer un plan de mobilité employeur. Afin de cadrer un fonctionnement en interne pour l'établissement employeur qu'est RLV et pour déployer des actions sur de multiples sujets (flottes de véhicules, commodités, avantages à recourir à des modes plus vertueux, ...), il a été décidé de se lancer volontairement dans cette démarche.

Dans ce cadre, il y aura un renouvellement de sessions d'écoconduite et une multiplication de ce format de session pour toucher au fur et à mesure les agents. De même l'atelier Remise en Selle sera aussi reproposé plusieurs fois en 2023.

RLV souhaite également réimaginer le concept et le format du Bus Info itinérante pour accroître l'efficacité de l'information et de la sensibilisation à l'écomobilité qui peut être portée au grand public. L'intention étant d'aller sur des formats plus interactifs et pratico-pratiques pour aider les citoyens à s'approprier d'autres formes de mobilité.

➤ **Promouvoir le covoiturage**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), RLV a signé une convention de partenariat avec l'association Covoiturage Auvergne afin de la soutenir dans ses missions. Par ailleurs, neuf aires de covoitages ont été aménagées sur le territoire de RLV, en plus d'aires plus informelles, mais accueillant une réelle pratique du covoiturage.

Avec l'appui de Covoiturage Auvergne, les élus communautaires souhaitent mettre l'accent sur la sensibilisation de différentes cibles, notamment les entreprises ou employeurs majeurs du territoire, qui génèrent un certain volume de flux automobile, via des animations sur site et renouveler les ateliers de sensibilisation pour le personnel du CIAS (centre intercommunal d'action sociale), l'accompagnement au déploiement de la communauté des agents de RLV et promouvoir le challenge mobilité régional « *Au travail j'y vais autrement* ».

Bilan de l'année 2022 :

Le nombre de recherches de trajets effectuées sur la plateforme de covoiturage en fonction de la commune de destination est le suivant :

- Riom : 280 recherches
- Volvic : 79
- Châtel-Guyon : 52
- Saint-Beauzire : 34
- Ennezat : 31
- Chappes : 21
- Enval : 18
- Saint-Ours : 17
- Cellule : 16
- Chambaron sur Morge : 16

Dans le cadre de la refonte de son site institutionnel, RLV a repris sa page d'informations sur le covoiturage sur son territoire (détails sur les 9 aires labélisées avec localisation et capacité et affichage de la carte interactive pour les localiser et se rediriger vers la plateforme de Mov'Ici).

En 2022, par le biais de la convention d'objectifs entre RLV et Covoiturage Auvergne, 4 temps au contact du grand public ont eu lieu au travers des permanences du Bus de l'Information Itinérante de RLV (tenue d'un stand pour présenter et échanger sur la pratique du covoiturage et l'offre de covoiturage localement).

Dans le même esprit, une nouvelle sensibilisation au covoiturage a été planifiée en fin d'année auprès des agents de RLV, en tant qu'établissement ayant sa communauté de covoiturage Mov'Ici.

Enfin, la participation à un atelier « mise en situation » auprès de jeunes lycéens riomois a été l'occasion de mieux informer les jeunes à la solution de mobilité que constitue le covoiturage et à les aider à appréhender la plateforme de mise en relation et le réseau d'aires avec le concours de la Plateforme Mobilité 63.

Perspectives 2023 :

- *Reconduction de la convention avec Covoiturage Auvergne et renouvellement des objectifs (renforcer l'information, toucher d'autres cibles, valoriser l'autopartage, ...).*
- *Participation de RLV au challenge mobilité régional 2023 avec l'initiative de conduire son propre Challenge local sur un temps plus long pour mieux inciter au changement de comportement de mobilité. Et présentation de ce défi auprès de davantage d'entreprises et de collectivités du territoire pour toucher le public.*

➤ **Développer la pratique du vélo**

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire, avec une prépondérance du recours à la voiture individuelle. Dans le cadre de sa politique de développement des modes doux et alternatifs à la voiture, RLV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo-pour renforcer le report modal.

Après 5 campagnes d'aide financière à l'achat de vélos, RLV a entrepris le déploiement de son schéma directeur cyclable validé en 2021. A travers un groupe de travail dédié au schéma cyclable et dans le cadre de la commission mobilités, les équipes agissent sur d'autres leviers essentiels à adopter pour bâtir un système vélo performant et attractif à différentes échelles : aménagements, stationnements, communication, etc. En parallèle, RLV propose un service de location de vélo (court à moyenne durée), incluant un parc de vélos à assistance électrique (VAE). La flotte de VAE est mise à disposition de toutes les communes et non plus seulement depuis la gare de Riom.

Bilan de l'année 2022 :

En matière de coopération avec les communes, un chargé de mission écomobilité a été recruté pour déployer le schéma cyclable et apporter de l'ingénierie pour développer des projets cyclables (infrastructures, équipements, service au nom d'un écosystème vélo à constituer).

RLV est associée régulièrement aux réflexions et repérages de la Ville de Riom pour ses aménagements cyclables (reconnaissance de terrain, préconisations et cohérence avec le schéma communautaire).

Le schéma directeur cyclable commence à être déployé (études approfondies avant travaux sur un 1^{er} itinéraire et études amont sur 4 autres itinéraires). Un premier projet est à l'étude sur un itinéraire cyclable entre Riom et le pôle d'emploi du Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER).



Le service de location longue durée de vélo affiche une belle santé : les souhaits de location sont très soutenus. La collectivité a diversifié son offre de location de vélos avec l'arrivée, à l'automne 2022, de vélos plus utilitaires : 1 vélo-cargo et un vélo rallongé – dit longtail, pour rendre le vélo toujours plus utile en tant qu'outil de mobilité douce.

Vélo cargo - RLV

Perspectives 2023 :

Aménagement prévu, courant du 1^{er} semestre 2023 du premier itinéraire du schéma cyclable Riom – PEER. Un projet en appelant d'autres, toujours dans une optique de mieux connecter Riom à sa périphérie immédiate, là où la pertinence de trajets à vélo est forte (3 à 7 km environ).

L'offre de location de vélos à assistance électrique va être augmentée. En effet, dans le cadre d'une délégation de service public, RLV entend mettre en place de nouvelles conditions de location de la flotte grand public, avec une augmentation de la durée maximale de location. En outre, RLV prévoit le déploiement d'un service de location longue durée aux entreprises.

En parallèle, RLV améliorera le stationnement vélo sur les sites gérés par RLV (au fur et à mesure). En termes de services, RLV souhaite proposer un spot « équipement vélo » dans les communes de RLV.

➤ Les transports en commun

RLV organise depuis juillet 2018 un réseau de transport sur les 31 communes de son territoire qui sont ainsi couvertes par une offre de transport en commun, que ce soient des lignes régulières, à la demande, scolaires ou pour personnes à mobilité réduite. L'objectif étant d'apporter un service adapté aux besoins des habitants selon la commune de résidence et lutter contre l'isolement. Une tarification sociale et solidaire a été mise en place depuis 2019, prenant en compte le quotient familial des foyers.

En complément des services opérés dans le cadre de la délégation de service public (DSP) et des marchés scolaires, RLV a signé en milieu d'année 2019 une convention de maintien de services avec la Région et le SMTC-AC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise) afin de permettre aux communes de Sayat et de Saint Beauzire de continuer à être desservies en 2020/2021 par les lignes 32 et 33.



Bilan de l'année 2022 :

RLV a signé la poursuite de l'expérimentation de la ligne Riom-Cébazat (ZI de Ladoux) en partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes et le SMTC-AC.

Les marchés scolaires ont été renouvelés. De nouveaux arrêts et lignes scolaires ont été ajoutés.

Sur la dimension environnementale, RLV a demandé à son délégataire d'acquiescer un midibus électrique de 50 places. La fréquentation du réseau a augmenté d'environ 37%, l'offre de transport en commun a été adaptée :

- *Desserte de la commune de Pessat-Villeneuve sur la ligne 4,*
- *Nouveaux arrêts sur les lignes 3 et 4.*

Perspectives 2023 :

- *Amélioration continue de l'offre de transport en commun et du service de transport à la demande, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants,*
- *Travail avec la Région et le SMTC-AC pour maintenir des services traversant le territoire ou en direction de l'agglomération clermontoise,*
- *Ligne 5 : Mise en service de la ligne en janvier 2023 (vers le biopôle de St-Beauzire),*
- *Suppression du service flexo pour des lignes régulières,*
- *Expérimentation d'une navette dans certains centres-villes,*
- *Réalisation d'un dépôt de bus à proximité de la gare, point central du réseau.*

F. COMMUNIQUER ET MOBILISER AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de sa politique de communication, RLV est attentive à réduire l'impact environnemental des actions qu'elle met en place. Ainsi le service communication modifie ses pratiques et outils pour répondre aux nouvelles orientations et encourager agents et usagers dans cette démarche. Les services de RLV s'appuient par ailleurs sur la communication pour sensibiliser et mobiliser d'autres acteurs du territoire dans leur engagement en faveur du développement durable.

Bilan de l'année 2022 :

➤ Stratégie de communication RLV

En 2022, RLV a privilégié la dématérialisation de supports de communication tels que la lettre interne, le programme festival de balades, la plaquette des Mo'Doux ou encore le programme d'éducation à l'environnement. De même, toutes les invitations aux manifestations organisées par RLV sont désormais envoyées en format numérique.

RLV a également opéré une révision de ses plans de distribution en vue d'une réduction importante de l'utilisation du papier. Certains outils sont mutualisés comme l'agenda estival culturel (avec celui de l'Office de Tourisme Terra Volcana) et le programme de RLV en fêtes. Par ailleurs, la périodicité du « Mag RLV » a été revue à 2 publications annuelles au lieu de 3.

Depuis 2021, l'intégralité des impressions des outils de communication externe (magazines, affiches, flyers, ...) est réalisée sur du papier 100% recyclé, par un imprimeur ayant obtenu le label Imprim'vert.

➤ Eco-responsabilité au quotidien

En janvier 2022, des gourdes ont été offertes à l'ensemble des agents pour limiter les bouteilles plastiques au bureau. De plus, l'utilisation de gobelets et de pichets d'eau réutilisables s'est généralisée à l'ensemble des réunions internes, des commissions, des conseils communautaires et réceptions RLV. La communauté d'agglomération propose également aux communes du territoire de commander des gobelets à prix coûtant et continue à en fournir gratuitement aux associations subventionnées

Plus généralement, RLV veille à l'écoresponsabilité des événements dans l'attribution des subventions aux manifestations d'envergure. Concernant les événements RLV, une attention particulière est portée aux choix de produits locaux et circuits courts dans les propositions culinaires des traiteurs.

L'engagement de la collectivité dans une démarche Développement Durable a été diffusé lors de la cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et aux retraités. Les agents ont pu confirmer leur participation à cette démarche en contribuant à la réalisation d'une fresque artistique.



Fresque collective des agents - RLV

➤ Sensibilisation du grand public

Dans ses supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.), RLV a diffusé des messages de sensibilisation au grand public. Par ces moyens, chaque action conduite en 2022 a pu être valorisée auprès des habitants et présentée avec une volonté pédagogique pour montrer la cohérence entre ces opérations et les enjeux territoriaux auxquels elles répondent (ex : inauguration d'ombrières mise en perspective avec la stratégie de transition énergétique). L'objectif est également d'encourager chaque acteur du territoire à s'engager à son échelle.

En outre, de nombreuses actions de sensibilisation ont été organisées tout au long de l'année, sur les différents sujets abordés par la communauté d'agglomération via ses champs d'intervention (mobilité, habitat, culture ...) : voir précisions dans les différentes rubriques du rapport.



RLV se saisit plus particulièrement de la Semaine Européenne du Développement Durable pour mettre en lumière les initiatives locales. C'est pourquoi, le service Environnement de RLV coordonne un programme commun aux services de l'agglomération qui associe les villes et les partenaires volontaires. En 2022, plus de 50 événements ont ainsi pu être proposés sur le territoire pendant les 3 semaines de l'opération. Ce programme d'animations accessibles à tous portait sur de nombreuses thématiques à travers des ateliers, conférences, expositions, balades, projections, opérations de nettoyage de nature... Autant d'occasions pour partager des actions concrètes et utiles pour construire un avenir durable !

Perspectives 2023 :

- Nouveau site intranet (lancé en octobre 2022) qui permettra la totale dématérialisation de la lettre interne et de nombre de courriers et affiches dans les services,
- Poursuite de la communication externe via des supports numériques en priorité (site Internet, réseaux sociaux, lettres d'information) afin de limiter au maximum les distributions de documents dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de RLV,
- Poursuite de l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les événements RLV et de gourdes au bureau pour les agents, recherche du circuit court pour le choix des traiteurs, fournisseurs, prestataires.
- Multiplication des actions de sensibilisation au développement durable à destination des agents, élus et habitants du territoire.

FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

II.1. CONTEXTE

La biodiversité représente tous les éléments constitutifs du vivant, dont l'être humain fait partie. Elle se caractérise par les milieux naturels, les espèces animales sauvages et domestiques, les espèces végétales, et les interactions entre tous les organismes vivants. Elle joue un rôle déterminant dans l'équilibre des écosystèmes dont la vie sur terre dépend.

À QUOI SERT la biodiversité ?

► ELLE EST SOURCE DE BIENS ET DE SERVICES



Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

Au niveau international, en 1992, 170 pays ont ratifié la convention sur la diversité biologique et, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg de 2002, se sont engagés à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité.

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Union européenne s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites naturels, terrestres et marins. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

La France s'est quant à elle dotée d'un panel d'outils en faveur de la biodiversité : une stratégie nationale pour la biodiversité (2011), un Plan biodiversité (2018), une stratégie nationale pour les aires protégées (2021), une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (2018).

B. LE CONTEXTE LOCAL

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2020, fixe des objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région pour 11 thématiques, parmi lesquelles figurent la protection et la restauration de la biodiversité.

Les EPCI à fiscalité propre tels que RLV, par les compétences qu'ils exercent en matière d'éducation au développement durable, de préservation de l'environnement, de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de planification et d'aménagement du territoire, d'eau potable et assainissement, constituent un acteur majeur de la protection des milieux et des espèces.

L'agglomération compte 3 Espaces naturels sensibles (Etang Grand, Colline de Mirabel et Côte Verse), 5 sites Natura 2000, 27 Znieff (dont 4 de type II, grands ensembles naturels) et une réserve naturelle régionale des Cheires et Grottes de Volvic (gîte d'hivernation de chiroptères d'Auvergne). A noter que 6 communes d'RLV sont dans la zone du parc naturel des Volcans d'Auvergne et que 18% du territoire est classé en réservoir de biodiversité.

II.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

A. EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE



La sensibilisation des plus jeunes à leur environnement est l'un des facteurs permettant une prise de conscience collective en vue d'une évolution des comportements individuels. C'est pourquoi, RLV met en œuvre un programme d'éducation au développement durable à destination des 54 écoles primaires du territoire.

En 2018, RLV a passé un marché pour 3 ans (2018-2021) avec le REEA (Réseau Education à l'Environnement d'Auvergne), prolongé d'un an pour la saison 2021/2022 (le contexte sanitaire ayant amené des reports d'interventions). Les élèves ont ainsi pu bénéficier d'interventions gratuites sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, de l'alimentation durable et de l'énergie.

Bilan de l'année 2022 :

La saison 2021/2022 s'est achevée sur un bilan de 30 classes accompagnées (dans 9 écoles) avec 85 animations du REEA pour 621 enfants sensibilisés.

Un nouveau marché avec le REEA a été contracté pour la rentrée de septembre 2022, axé sur l'accompagnement à la biodiversité.

En parallèle, le service environnement a coordonné un travail de rapprochement avec d'autres services de la collectivité pour regrouper l'ensemble de l'offre RLV en matière d'EDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) à destination des scolaires. Pour la première fois, un guide pédagogique a été élaboré en commun, et diffusé aux enseignants par les référents académiques.

Perspectives 2023 :

La collaboration entre les services de RLV devrait aboutir sur d'autres actions communes en termes de bilan, de valorisation, d'outils, etc. Les subventions FEDER n'étant plus disponibles pour ces actions d'EDD, les modalités de mise en œuvre de la politique éducative de RLV devront être redéfinies.



B. VALORISER ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE RLV EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE



La démarche "Territoire engagé pour la nature" (TEN) vise à faire émerger, accompagner et reconnaître des plans d'action en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne. L'animation du dispositif est assurée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA).

Concrètement, l'engagement TEN permet aux collectivités de :

- Bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation (ARRA) et de partenaires relais (CEN, CBN...) pour faire émerger, formaliser leur plan d'actions et mener leurs projets. La reconnaissance pourra aussi permettre d'accéder à un accompagnement technique sur des sujets et des thématiques en émergence (trame noire, solutions fondées sur la nature...),
- Profiter de l'expérience de territoires déjà engagés, à travers des journées d'échanges et retours d'expériences,
- Obtenir une valorisation nationale et locale (implication lors d'événements phares, articles sur internet, journées partage d'expérience, etc.), et participer ainsi à l'attractivité des territoires.

Bilan de l'année 2022 :

En 2022, RLV a candidaté pour devenir « Territoire Engagé pour la Nature » et a reçu, en octobre, son diplôme reconnaissant son engagement en faveur de l'environnement.

La collectivité doit mettre en œuvre un projet prenant forme autour de 3 axes, et décliné en 7 fiches actions, qui concerne plusieurs domaines de compétences de RLV :

I. Communiquer, sensibiliser et fédérer

Action 1 : Communiquer et sensibiliser auprès du grand public, des agriculteurs et des communes

Action 2 : Sensibiliser et fédérer via une structure dédiée : la maison de la nature et de l'environnement

II. Améliorer la connaissance des milieux et de la biodiversité

Action 3 : Mettre en place un observatoire de la biodiversité pour mieux prendre en compte l'environnement et le développement durable dans tous les projets de RLV

III. Agir concrètement en faveur de la biodiversité

Action 4 : Végétaliser le foncier public

Action 5 : Réhabiliter des zones humides et des ruisseaux

Action 6 : Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement dans les zones d'activités

Action 7 : Faire des ENS communautaires des espaces d'expérimentation et d'exemplarité

Perspectives 2023 :

La collectivité va entreprendre ou poursuivre les actions déclinées dans son projet selon le calendrier prévisionnel établi.

**C. CONNAITRE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET
PRESERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES**



➤ **L'atlas de la biodiversité intercommunal**

La mise en œuvre d'actions ciblées en faveur de la biodiversité nécessite une bonne connaissance des espèces animales et végétales du territoire ainsi que de leurs milieux respectifs. RLV s'est engagée dans cette démarche en 2021 en répondant à un appel à projets de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire. En juin 2021, RLV a été retenue pour ce projet financé à hauteur de 80% des dépenses éligibles par l'OFB, soit 149 200 € de subvention pour 186 500 € de dépenses estimées.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire,
- Sensibiliser et mobiliser les habitants, élus, acteurs socio-économiques du territoire,
- Faciliter la prise en compte de l'enjeu « biodiversité » dans les politiques publiques (aménagement du territoire notamment) et engagement de la collectivité dans une démarche de « territoire engagé pour la nature » (TEN).

D'une durée de 2 ans, la réalisation de l'atlas de la biodiversité a été confiée via un marché de prestations de services à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) associée au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne et l'association Chauve-Souris Auvergne.

Ce groupement met en œuvre les missions suivantes :

- Inventaires complémentaires, en ciblant des groupes d'espèces caractéristiques de certains milieux : libellules, chauve-souris, papillons de jour, oiseaux et fleurs des champs,
- Cartographies des milieux naturels et enjeux en matière de biodiversité,
- Programme de sciences participatives, animations auprès des scolaires et habitants.

Bilan de l'année 2022 :

Un plan de communication grand public dédié a été déployé, avec notamment la création d'un site internet consacré à l'atlas : <https://biodiversitezvous.rlv.eu/>, une campagne d'affichage grand format sur le territoire et la distribution de marque-pages.

Les inventaires et la cartographie des milieux ont été initiés durant l'année 2022 par les naturalistes des associations du groupement du marché.

En complément, RLV a lancé 4 enquêtes participatives faisant appel au grand public pour être acteur de l'amélioration des connaissances :

- « Chouette, un lézard ! » :
enquête sur la faune des maisons et jardins,
- « Conter fleurette » : *enquête sur la flore des prairies, pelouses et cultures,*
- « Vous avez dit caloptéryx ?! » : *enquête sur la faune des zones humides, du bocage et des vergers,*
- « T'as vu ta trogne ?! » : *enquête sur les arbres remarquables du territoire.*



Pour aider à la détermination, un guide des espèces du territoire a été édité.

Aussi, des animations pour le grand public ont été organisées en 2022 : randonnées de découvertes de la faune et de la flore du territoire « de la rivière Allier à la chaîne des Puys », randonnées naturalistes, dans le cadre du Festival de balades de RLV (automne 2022), atelier de fabrication d'hôtel à insectes organisé lors d'un évènement « Dose de Nature ».

La mise en œuvre de l'atlas est suivie par un comité de pilotage qui a dressé un bilan à mi-parcours.

Perspectives 2023 :

Au début de l'année, 4000 sachets de graines « semence locale » seront distribués aux écoles et habitants lors de manifestations et via les équipements communautaires. Le but étant de sensibiliser à la biodiversité en incitant à planter des fleurs variées et mellifères.

Au printemps 2023, plus de 20 balades naturalistes seront organisées pour des classes des écoles élémentaires du territoire. Ces sorties seront animées par la LPO.

Enfin, l'atlas se terminera avec la réalisation de fiches actions concrètes qui constitueront une partie de la feuille de route de la collectivité en matière de biodiversité.

➤ La gestion des espaces naturels sensibles

Sur les 3 ENS (espaces naturels sensibles) du territoire, deux sont communautaires : la colline de Mirabel et l'Étang Grand à Pulvérières. C'est donc Riom Limagne et Volcans qui a en charge la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion.

✓ **La colline de Mirabel :**

Le site de la colline de Mirabel, d'une superficie de près de 500 ha sur les 4 communes de Riom, Ménérol, Marsat et Malauzat, a été labellisé « ENS » en 2006 par le Département du Puy-de-Dôme, à la demande de l'ancienne communauté de communes Riom Communauté qui en assurait la gestion, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN).

Il s'agit d'un cœur de nature important qui constitue un trait d'union vert entre les agglomérations rimoise et clermontoise. Son intérêt écologique majeur repose sur un maillage de milieux complémentaires. Une importante diversité d'orchidées en est l'emblème. En 2018, le 3^{ème} plan de gestion du site a été lancé. RLV en a confié sa mise en œuvre au CEN Auvergne.

Bilan de l'année 2022 :

L'année 2022 marque la fin de ce plan de gestion qui s'achève. 9 actions ont été réalisées, pour un montant de 57 000 €, avec le soutien financier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Union Européenne via le fonds FEDER.

Au-delà de l'entretien courant du site (coupe des rejets, exploitation des robiniers, entretien des chemins et balisage, sensibilisation des riverains...), des actions plus ciblées ont été menées en 2022. Ainsi, l'aménagement des parcs de pâturages a été terminé (clôtures, descentes aménagées pour faciliter l'abreuvement). La collectivité a suivi et accompagné les propriétaires d'animaux pour une bonne gestion du pâturage.



La veille foncière et les acquisitions d'opportunité se sont également poursuivies. Le Président de RLV a exercé, par deux fois, le droit de préemption de l'EPCI qui s'est rendu propriétaire de plus de 2 ha. Désormais, plus de 44 ha du site appartiennent à RLV et au total, plus de 86 ha de l'ENS sont propriétés de collectivités (Département, communes, RLV) ou du CEN Auvergne.

Enfin, le bilan du plan de gestion qui se termine fin 2022 est réalisé. Des réunions d'échange et de préparation du nouveau plan de gestion ont été organisées avec les 4 communes concernées.

Perspectives 2023 :

L'année 2023 constituera une année de transition qui sera mise à profit pour analyser l'ancien plan de gestion et définir les nouveaux objectifs et le programme d'actions du futur plan de gestion avec tous les partenaires de l'ENS. Au terme d'une procédure technique et administrative, le nouveau plan de gestion sera approuvé par le Département (début 2024).

Des actions indispensables au bon fonctionnement du site seront tout de même mises en œuvre par le CEN Auvergne en 2023. Si cela est opportun, RLV pourrait acquérir de nouvelles parcelles-clés.

✓ ENS Etang Grand

Classé ENS depuis 2006, l'Etang Grand à Pulvérières est géré par RLV depuis le 1^{er} janvier 2019. D'une superficie de 40 hectares, cet étang artificiel constitue l'une des rares zones humides importantes du secteur Nord de la Chaîne des Puys et l'un des maillons du corridor écologique entre les massifs forestiers de la Vallée de la Sioule et des Puys. Il accueille une biodiversité riche, dont de nombreuses espèces d'oiseaux. Le Sentier du Grèbe Huppé aménagé autour de l'étang facilite l'observation de la nature, avec une partie aménagée pour les personnes à mobilité réduite.



Etang Grand et ses aménagements - Source : LPO

Un nouveau plan de gestion a été établi pour la période 2019-2028, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Il comprend notamment l'inventaire floristique et la cartographie des habitats, la veille écologique, la réalisation d'une plaquette, de la signalétique ainsi qu'un programme d'animations pour le grand public. La mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2019-2023 a été confiée à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes.

Bilan de l'année 2022 :

Le montant des prestations confiées à la LPO en 2022 s'élève à 16 600 €. Les principales actions ont consisté à l'entretien du site (milieux et infrastructures) et au suivi du patrimoine naturel, en particulier avifaune (oiseaux). Comme chaque année, des animations grand public ont été organisées.

À la suite de négociations avec les propriétaires de l'étang, une promesse de vente notariée a été signée en 2022 pour que RLV acquière les parcelles constituant l'étang lui-même (16 ha environ).

Perspectives 2023 :

L'année 2023 sera la dernière année de mise en œuvre des actions du plan actuel de gestion. L'acquisition de l'étang (signature de l'acte de vente) devrait intervenir avant la fin mars 2023.

En parallèle, les services de RLV et du Département échangeront sur les travaux à réaliser au niveau de la digue de l'étang (qui supporte une voirie départementale). RLV va se faire accompagner par un bureau d'études pour le dimensionnement précis des ouvrages hydrauliques.

D. CREER UNE MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (MNE)

RLV porte un projet de création d'une maison de la nature et de l'environnement, permettant d'accueillir notamment le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) et de créer un lieu d'échanges et de partage unique sur le territoire. Le site du Carmel à Mozac (ex bureaux de la CCI) apparaissait comme une opportunité offrant de grandes possibilités d'actions dans le domaine de l'environnement.

Bilan de l'année 2022 :

L'année 2022 a permis de concrétiser une première phase du projet de MNE grâce à une convention passée avec le bailleur social Polygone (propriétaire du site), mettant à disposition de la collectivité le foncier du Carmel.

RLV a pu alors réaliser des travaux de mise aux normes sécurité incendie et des petits travaux de modifications des locaux, qui ont permis au CEN Auvergne d'emménager dans les lieux en mars 2022.

Une promesse de vente notariée a été signée avec Polygone fin 2022 afin que la collectivité concrétise l'intégralité de son projet de maison de la nature et l'environnement et garantir sa pérennité.



Inauguration de la MNE – Source : RLV

Perspectives 2023 :

Le foncier nécessaire au projet (bâtiments et terrains adjacents) va être acheté dès que le projet de construction de logements de Polygone sera validé.

RLV va poursuivre la définition de son projet de Maison de la Nature et de l'Environnement avec, dans un premier temps, l'accueil d'associations et structures au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

L'ancienne ferme va voir sa couverture rénovée, afin de conserver le bâtiment en état. Une réflexion autour du devenir de ce bâtiment et de l'ancien couvent va être menée afin de préciser le programme et le fonctionnement futur du site. Il en découlera un programme de travaux qui sera mis en œuvre par la collectivité dans les années à venir.

E. PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU

L'eau constitue un enjeu majeur pour le territoire et un patrimoine commun qu'il convient de préserver. Un réseau hydrographique dense et complexe sillonne l'agglomération d'Ouest en Est et permet de satisfaire de nombreux usages : eau potable, thermalisme, irrigation, industrie.

La qualité de cette ressource est mondialement reconnue, au niveau de l'impluvium de Volvic ou encore pour le thermalisme à Châtel-Guyon. Mais, dans un contexte de changement climatique et de développement urbain, la gestion durable de l'eau est le défi que devra relever RLV afin de préserver la qualité et la quantité de cette ressource.

Depuis janvier 2018, RLV exerce la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Elle est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis 2020.

➤ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le volet GEMA (gestion des milieux aquatiques) de la compétence GEMAPI est organisé à l'échelle de bassins versants cohérents, au nombre de trois sur le territoire de RLV. Sur chacun de ces territoires, des programmes d'actions sont à l'étude ou en cours.

Le volet PI (prévention des inondations) est quant à lui mis en œuvre sur une dizaine de communes de la zone urbaine et péri-urbaine autour de Riom dans le cadre d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation déclinée concrètement via un PAPI d'intention (Programme d'actions de prévention des inondation).

✓ **Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)**

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet de répondre aux enjeux d'un territoire à une échelle hydrographique cohérente et de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un programme d'actions d'une durée de trois ans s'intégrant dans une stratégie définie quant à elle pour six ans. Sur le territoire de RLV, trois CTMA sont en cours d'étude ou de mise en œuvre.

• **Cours d'eau de la Métropole clermontoise**

Signé le 26 juillet 2019 entre Clermont Auvergne Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Riom Limagne et Volcans, ce contrat intègre les communes de Sayat, Chânat-la-Mouteyre et les Martres d'Artière, situées sur le bassin versant du Bédât pour les deux premières et de l'Artière pour la dernière. Les actions inscrites dans ce contrat sont réalisées sur la période 2019-2022.

Bilan de l'année 2022 :

Une étude de restauration hydromorphologique de l'Artière a été engagée conjointement avec Clermont Auvergne Métropole (coordonnateur du groupement de commandes), depuis la sortie du canal bâti d'Aulnat jusqu'à la confluence avec l'Allier. L'étude est en cours d'achèvement avec propositions d'aménagements sur la traversée des Martres d'Artière actuellement bétonnée.

- **Sioule-Andelot**

Bilan de l'année 2022 :

Les communes de Pulvérières et de Saint-Ours-les-roches sont situées dans le périmètre du futur contrat Sioule-Andelot. Rédigé durant l'année, il sera validé par les instances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fin 2022. Ce contrat est porté par la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Perspectives 2023 :

Signature du contrat territorial en début d'année 2023. RLV est maître d'ouvrage de l'acquisition de l'Étang Grand (prévue au 1^{er} trimestre 2023) ainsi que du diagnostic et suivi du bassin versant de l'étang.

- **Morge-Buron-Merlaude**

Dès 2018 et la prise de compétence GEMAPI, une réflexion a été engagée à l'échelle des bassins versants de la Morge, du Buron et de la Merlaude entre les quatre EPCI territorialement concernés : les communautés de communes Combrailles Sioule et Morge et Plaine Limagne et les communautés d'agglomération Vichy Communauté et Riom Limagne et Volcans. RLV est chef de file de cette démarche soutenue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Bilan de l'année 2022 :

2022 a constitué la seconde année opérationnelle du contrat territorial (2021-2023). L'ensemble de la programmation d'actions 2022 a été réalisée sur le territoire de RLV :

- Réalisation de systèmes d'abreuvement sur la commune de Marsat au sein de l'ENS de Mirabel (2 abreuvoirs, un passage à gué et 2km de clôtures installés),
- Action d'entretien de ripisylve sur le territoire par le biais d'une entreprise spécialisée
- Démarrage des travaux à Chappes sur la 1^{ère} phase (tronçons 1 et 2),
- Etude de faisabilité de la découverte de l'Ambène à Riom sur le quartier de l'arrière-gare SNCF,
- Etude de faisabilité de travaux de renaturation de la traversée d'Entraigues,
- Réflexion sur l'organisation de l'animation agricole.



Travaux de renaturation du Bédât à Chappes – Crédits : RLV

Perspectives 2023 :

La mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial se poursuivra en 2023, avec notamment l'achèvement des travaux dans la traversée de Chappes (Phase 2 : tronçons 3 et 4), la découverte de la renaturation de l'Ambène à Riom mais également le lancement de quelques actions agricoles visant à l'accompagnement d'agriculteurs souhaitant modifier leurs pratiques.

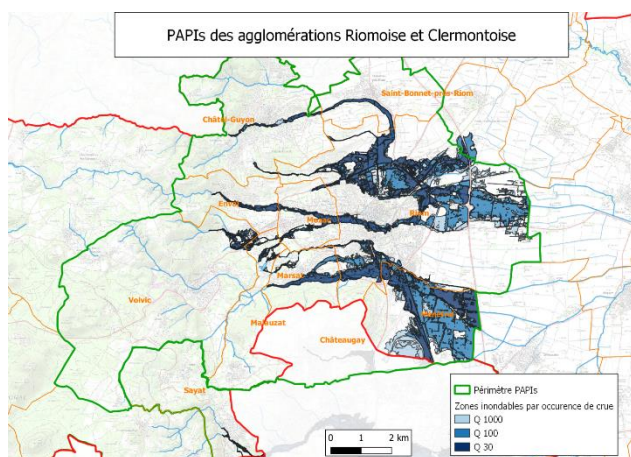
L'année 2023 sera également l'année de transition pour la rédaction d'un nouveau contrat territorial qui portera sur la période 2024-2026.

✓ La gestion des risques d'inondation

En 2012, en application de la Directive Européenne sur le risque d'inondation du 23 octobre 2007, 124 Territoires à Risque Importants (TRI) ont été recensés sur le territoire national, dont un comprenant une partie des agglomérations de Riom et de Clermont Ferrand.

Les 10 communes de RLV concernées par ce TRI sont :

- CHATEL-GUYON
- ENVAL
- MALAUZAT
- MARSAT
- MENETROL
- MOZAC
- RIOM
- SAINT-BONNET PRES RIOM
- VOLVIC
- SAYAT



RLV a été désignée structure porteuse d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) concernant 9 de ces communes ainsi que la commune de Châteaugay (Sayat est intégrée à la SLGRI de l'agglomération Clermontoise, portée par Clermont Auvergne Métropole).

Cette SLGRI a été approuvée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016. Parallèlement, sur ces mêmes territoires, deux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations (PPRI) ont été approuvés en juillet 2016 et s'imposent aux autorisations d'urbanisme.

Les SLGRI ont ensuite été déclinées en Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le PAPI d'Intention de l'agglomération Riomoise a été validé par le Comité de Bassin Loire Bretagne et a fait l'objet d'une convention cadre signée entre RLV, l'Etat et l'Etablissement Public Loire au dernier trimestre 2018. Il comprend 16 actions portant sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité, et la gestion des écoulements.

Bilan de l'année 2022 :

La mise en œuvre du programme d'actions s'est poursuivie en 2022 par une étude visant à définir un schéma de protection contre les inondations pour les années à venir et la poursuite d'un parcours formateur de gestion de crise en partenariat avec l'IRMa (institut des risques majeurs).

RLV a également accompagné la réalisation de plans de continuité d'activité pour l'hôpital de Riom ainsi que pour la mairie de Ménérol.

Le 13 octobre, pour la 1^{ère} journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques, un ciné-débat et des ateliers autour du risque inondation ont permis de sensibiliser la population.



Ateliers de la journée nationale de la résilience Crédits : RLV

Perspectives 2023 :

Le PAPI d'intention s'achèvera en 2023. Pour ce début d'année, il est prévu la mise en place des repères de crues théoriques et aussi de poursuivre les formations animées par l'IRMa.

La réflexion sur la réalisation d'un PAPI complet continuera d'être menée.

➤ La gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Pour préserver la ressource en eau (en termes de qualité et de quantité), les enjeux sont les suivants :

- Une performance optimisée des ouvrages d'eau potable pour une réduction des prélèvements: Surveiller les niveaux des ressources d'eau potable pour garantir des capacités de production suffisantes, limiter les pertes en eau sur les réseaux pour réduire les prélèvements sur la ressource. Ces actions passent par une amélioration des performances actuelles des ouvrages en réalisant notamment des investissements sur le patrimoine bien ciblés.

- Un système d'assainissement collectif performant pour préserver la qualité des cours d'eau : L'eau prélevée sur le milieu pour les besoins humains est rendue au milieu naturel dans des conditions qui doivent le protéger. Préserver la ressource se décline sur l'ensemble du petit cycle de l'eau : assurer une collecte et un transport efficaces des effluents jusqu'aux stations de traitement, en impactant le moins possible le milieu naturel, et en assurant un traitement performant, sont au cœur des préoccupations de RLV.

RLV doit également garantir la conformité réglementaire des rejets des trente stations d'épuration (arrêté du 21 juillet 2015) qu'elle gère, mais aussi des pratiques d'assainissement autonome ainsi que la maîtrise des rejets des industriels. Ce volet des obligations de contrôle constitue un enjeu important sur le territoire de l'agglomération.

- Des installations d'assainissement autonome conformes aux enjeux santé et environnement :

Une installation d'assainissement non collectif défectueuse ou mal entretenue peut présenter des risques pour la santé des usagers et des risques pour l'environnement liés à la contamination des sols et des nappes phréatiques. RLV organise dès lors le contrôle périodique du fonctionnement des installations autonomes du territoire et accompagne les usagers dans leurs mises en conformité. Les actions de l'agglomération sont particulièrement accentuées sur l'impluvium de Volvic, pour protéger ce dernier des nombreuses installations d'assainissement collectif.

- Une gestion intégrée des eaux pluviales pour éviter les pollutions par temps de pluie :

Le changement climatique devrait rendre les fortes pluies plus fréquentes et plus intenses sur notre territoire. Afin de réduire les rejets d'eaux de pluie vers les systèmes d'assainissement ainsi que la pollution associée au fil de leur ruissellement, RLV souhaite développer les aménagements favorisant la désimperméabilisation et l'infiltration.

Bilan de l'année 2022 :

Les élus ont choisi en mai 2022 les futurs modes de gestion et d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement qui conduiront à des nouveaux contrats d'exploitation début 2024, avec des objectifs plus ambitieux en termes de développement durable pour les délégataires.

La première phase des études patrimoniales a permis d'améliorer la connaissance de l'état des ouvrages, d'en dresser le diagnostic et d'en connaître son fonctionnement grâce à des campagnes de mesures ciblées. Il s'agit de programmer à terme les investissements qui concourront à la réduction des pertes en eau sur les réseaux fuyards et à la limitation de l'impact des eaux usées sur le milieu naturel.

Enfin, la gestion de la ressource en eau potable fut au cœur des préoccupations de RLV en 2022 avec le suivi de l'étude post-doctorante sur le fonctionnement hydrogéologique de l'aquifère de l'impluvium de Volvic, ou encore l'adaptation estivale du schéma de l'alimentation des communes de Malauzat, Marsat, Mozac et Riom faisant suite à l'arrêt de l'exploitation de la ressource du Gargouilloux.

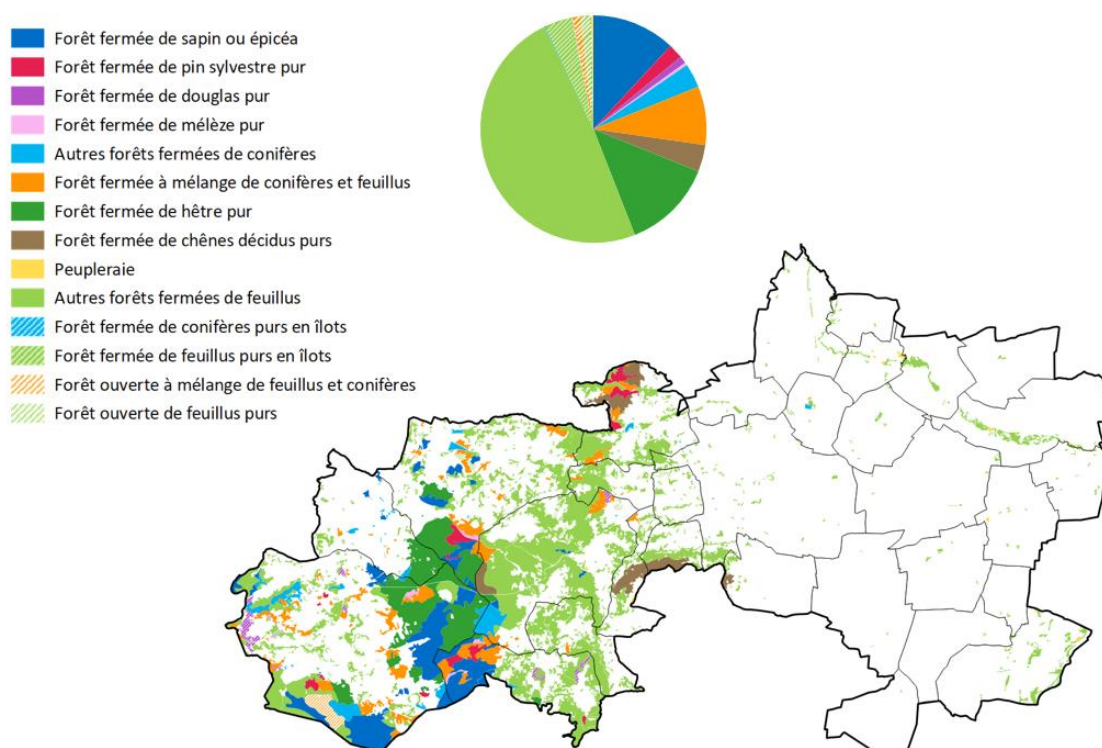
Perspectives 2023 :

RLV poursuivra les études stratégiques liées au patrimoine avec l'élaboration des schémas directeurs programmant les investissements pour les 15 prochaines années dans un souci de gestion rationalisée de la ressource en eau potable et de préservation, et/ou maintien en l'état du milieu naturel. L'élaboration de contrats d'exploitation avec des objectifs environnementaux ambitieux sera également au cœur de l'année 2023.

RLV poursuivra par ailleurs ses investissements pour moderniser les ouvrages avec notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable, la remise en état de stations d'épuration ou encore la mise en séparatif des réseaux d'assainissement. Enfin, un travail de réflexion et de concertation avec les élus du territoire sera initié pour définir la future politique de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines.

F. PRENDRE PART A LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

Les espaces boisés occupent 23 % du territoire de Riom Limagne et Volcans, avec environ 9 300 hectares de forêts, essentiellement présentes sur sa partie Ouest ou sous forme de bosquets et de linéaires boisés en plaine de Limagne. Les forêts des collectivités représentent environ le tiers des surfaces, avec une part importante faisant l'objet d'un regroupement de gestion au sein du Syndicat mixte de gestion forestière Volvic Sources et Volcans. Néanmoins, le foncier forestier essentiellement privé est extrêmement morcelé, ce qui complique l'implication de la plupart des propriétaires dans des démarches de gestion durable.



Source : ACOFOR

Les espaces boisés constituent un lieu de production d'une ressource naturelle renouvelable, le bois, notamment utilisé pour la construction ou pour la production de chaleur (réseau de chaleur biomasse de Riom...). Il s'agit aussi d'un ensemble d'écosystèmes complexes dont plusieurs font l'objet de périmètres de protection (ENS, UNESCO). Mais la forêt est durement touchée par les évolutions climatiques comme le montrent les dépérissements de peuplements forestiers observés sur le territoire, ou l'accroissement du risque feux de forêts. Toutefois, la forêt constitue aussi un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. Elle fait partie intégrante du cycle du carbone, elle aide à lutter contre certains effets du changement climatique, elle constitue un réservoir de biodiversité gage de résilience, et dispense de nombreux services environnementaux.

En 2005, une Charte forestière de territoire a été signée à l'échelle de l'ancienne Communauté de communes Volvic Sources et Volcans, avec un programme d'actions menées de 2006 à 2016. En 2017, la compétence relative aux actions de protection et de mise en valeur des milieux forestiers et de soutien à la filière bois a été prise par la Communauté d'agglomération.

Bilan de l'année 2022 :

En février, un groupe de 32 étudiants d'AgroParisTech Nancy a réalisé une étude intitulée « Dynamiques d'usages des espaces forestiers sur le territoire de Riom Limagne et Volcans ».

Pendant un mois, les étudiants ont analysé les documents et données du territoire et préparé des enquêtes auprès de différents acteurs, qui ont ensuite été réalisées à l'occasion de leur venue sur le territoire (une semaine de présentiel). Ces enquêtes ont mis en exergue la dynamique des acteurs en présence concernant la forêt sur le territoire de RLV.

Un jeu a également été organisé et a permis d'imaginer des pistes de réflexion pour l'avenir du territoire.

Enfin, les étudiants ont présenté au pôle ADDT de RLV une analyse des enjeux liés aux usages forestiers et des propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre sur différentes thématiques liées à la forêt.

Perspectives 2023 :

Il convient désormais de prolonger le travail des étudiants d'AgroParisTech par la concrétisation des actions proposées, en fonction de leur niveau de complexité et de mise en œuvre dans le temps.

La possibilité d'une nouvelle charte forestière du territoire est à l'étude afin notamment de sécuriser l'alimentation des réseaux communautaires de chaleur bois.

G. ASSURER LA GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES

RLV est en charge de l'entretien des espaces verts des sites d'intérêt communautaires (équipements sportifs, structures de petite enfance, équipements culturels, zones d'activités ...). Cet entretien est effectué par 3 entités :

- L'équipe de proximité, basée à Ennezat : ce service de RLV est constitué de 11 agents qui réalisent notamment l'entretien des sites « vitrines » de RLV tels que les crèches, les musées, l'espace Mozac, la ZAC du Biopôle et la ZA des Champiaux à Ennezat ;
- Les ateliers d'insertion : Inserfac et Avenir. Ils ont la charge de l'entretien de la coulée de l'Ambène, des chemins de randonnée, des aires d'accueil des gens du voyage, du parking arrière de la gare et de certaines zones d'activités,
- Des prestataires qui gèrent le reste des zones d'activités.

Dans les sites où cela est possible, une gestion différenciée est mise en place, consistant à espacer les interventions. Cela permet à la végétation de se développer, ce qui crée des îlots de biodiversité pour la faune et la flore. C'est notamment le cas au Centre régional de Tir à l'Arc (CRTA), où une grande partie du pas de tir n'est utilisée qu'à l'occasion de compétitions, et sur le site du lycée Pierre Joël Bonté où de grands espaces enherbés ne sont tondues qu'en périphérie, sur une bande d'un à deux mètres de large.

Sur les terrains de RLV, des actions de plantation sont envisagées dans un esprit multifonctionnel : valorisation paysagères, dispositif anti-intrusion, réduction des coûts de fonctionnement, protection de la biodiversité. Des espèces locales et résistantes aux sécheresses sont privilégiées.

Dans un objectif de préservation de la santé des travailleurs et de réduction des nuisances olfactives et sonores des opérations de maintenance, les services techniques poursuivent l'acquisition d'équipement électro portatif lors du renouvellement du matériel en fin de vie de l'équipe de proximité.

De la même façon, les pesticides et herbicides sont proscrits sur l'ensemble des sites et les équipes tâchent d'éliminer les couvre-sol plastique lors des nouvelles plantations.

Enfin, des actions de désimperméabilisation sont menées pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle, plutôt que de les collecter via les réseaux souterrains.

Bilan de l'année 2022 :

- *Acquisition de matériel de fauche pour les prairies afin de pratiquer une gestion différenciée de ces espaces. Cette méthode est plus favorable à la biodiversité et plus économique (moins de tonte, moins d'utilisation de carburants ...),*
- *Plantations de nouveaux sites RLV avec des jeunes plants d'arbres issus du label végétal local pour favoriser la filière locale et les végétaux génétiquement adaptés au territoire (ex : végétalisation de la tranche 3 de la ZAC du Biopôle),*
- *Opérations de lutte contre les espèces invasives, en particulier l'ambrosie et la renouée.*

Sur ce point, une expérimentation a été mise en place sur la zone d'activité des Charmes, où il y avait un important foyer de renouée du Japon. Ce site a été choisi en raison des problématiques d'entretien car la renouée impactait à la fois les espaces verts, les berges du Gensat et l'ouvrage hydraulique. L'équipe des services technique de RLV a ainsi testé 4 techniques sur cette zone :

- *La fauche répétée des végétaux (coupe franche au pied) afin de la repousse du végétale et de favoriser son épuisement,*
- *Le bâchage de la renouée sur des zones pour empêcher la lumière de pénétrer dans le sol,*
- *La mise en place d'une grille avec des mailles serrées permettant de sectionner la tige du végétale qui s'épuise et ne peut pas repousser,*
- *Coupe de la renouée et arrachage des rhizomes en profondeur à l'aide d'une mini-pelle.*



Expérimentation de pose de bâche et de grille pour la lutte contre la renouée sur le site des Charmes

Des panneaux de communication ont été installés sur site. Ils expliquent aux usagers les actions mises en œuvre et les sensibilisent à cette problématique notamment sur les points suivants :

- *Les conséquences de la renouée sur la biodiversité,*
- *Son statut d'espèce invasive,*
- *Les moyens préventifs de lutte.*

Perspectives 2023 :

- *Poursuite de la gestion différenciée et relance de l'écopâturage,*
- *Plantation de nouveaux sites RLV (étude sur les délaissés fonciers),*
- *Poursuite d'actions de désimperméabilisation,*
- *Poursuite d'expérimentations de lutte contre les espèces invasives.*

FINALITE N° 3 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

III.1. CONTEXTE

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992 : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Elle est mentionnée dans les considérants de la Charte de l'environnement de 2005 qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité, du fait de leurs compétences et de leur proximité avec les habitants. Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires.

III.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

A. DEVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS

RLV gère 4 équipements culturels et le Pays d'Art et d'Histoire et organise de nombreux événements ainsi que des animations éducatives et artistiques tout au long de l'année. Ces actions contribuent à l'épanouissement des habitants, en leur donnant l'opportunité de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture.

Bilan de l'année 2022 :

Dans la continuité des Assises de la Culture organisées en 2021, l'année 2022 a été consacrée à la rédaction du Projet Culturel de Territoire, feuille de route pour la culture jusqu'en 2030. Les 3 axes fondateurs de ce Projet Culturel font échos au Projet de Territoire « RLV Ambitions 2030 » :

- *Construire une culture avec et pour tous les publics*
- *Développer la transversalité des actions, des acteurs et des publics*
- *Créer une identité culturelle de territoire*

10 enjeux déclinés en 35 actions proposent les grandes orientations destinées à valoriser la création et la pratique artistique et culturelle sur le territoire de RLV avec toujours à l'esprit la volonté de co-construire entre élus et acteurs culturels.

Plusieurs actions du CTEAC 2021-2022 (Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle) ont été mises en place, en particulier :

- Résidence d'artiste Animalia au musée Mandet avec l'artiste Caroline Desnoëttes
- Projet Paysage avec le Pays d'art et d'histoire de RLV avec 2 expositions temporaires
- Création participative d'une carte illustrée du territoire de RLV avec l'artiste Elza Lacotte

Perspectives 2023 :

- Mise en œuvre et suivi du Projet Culturel de Territoire avec un COPIL de suivi,
- Mise en application du plan d'actions 2022-2023 pour la 2^{ème} année du CTEAC avec 4 actions :
 - o Réalisation d'un court métrage avec les gens du voyage du territoire
 - o Réalisation d'un court métrage avec les jeunes de l'ALSH de Saint-Laure
 - o CAP JO 2024 : vers une rencontre sport/culture autour des cultures urbaines à Ennezat
 - o Néandertal l'expo : exposition itinérante dans le réseau de lecture publique autour de l'homme de Néandertal et de la valorisation de la culture scientifique et technique
- Organisation des rencontres culturelles pour maintenir la synergie des Assises de la Culture,
- Poursuite du soutien de la candidature Clermont-Ferrand Massif Central – Capitale Européenne de la Culture 2028, notamment autour des enjeux communs : jeunesse, mobilité, nouvelles formes et nouveaux modèles, déconstruire les préjugés sur le territoire et accompagner la naissance d'un nouveau modèle d'alliance des territoires...

➤ L'école de musique communautaire

Depuis 1986, l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a soutenu l'enseignement musical via la création de la 1^{ère} école intercommunale du département. RLV a poursuivi et renforcé cette dynamique depuis 2017.

Cette école est ouverte aux enfants âgés de 5 ans au moins et aux adultes. La pratique culturelle mise en œuvre comprend trois aspects : formation, diffusion et création. Environ 50 manifestations sont organisées chaque année scolaire : auditions d'élèves, concerts, stages, masterclasses, projets interservices.

En septembre 2019, RLV a mis en place un « service commun » pour assurer les interventions musicales en milieu scolaire. 16 communes adhèrent au service, soit 2 200 élèves concernés.



Bilan de l'année 2022 :

L'école de musique a proposé une cinquantaine de manifestations sur l'année, réparties sur le territoire (ex : nuit européenne des musées). Elle a participé à des actions en partenariat avec le festival Piano à Riom et avec La Puce à l'Oreille. Il y a également eu plusieurs échanges avec d'autres écoles de musique (Riom, Issoire, Volvic). Les effectifs de l'école ont été en légère augmentation malgré les épisodes de crise sanitaire. 260 élèves sont actuellement inscrits.

Perspectives 2023 :

Développement du service commun, rayonnement du service sur le territoire (concerts, scènes ouvertes, fête de la musique), participation au projet RAP dans le cadre du CTEAC, projets interservices (semaine de la poésie avec la médiathèque...).

➤ **Le service de lecture publique de RLV**

Le réseau des bibliothèques de Riom Limagne et Volcans réunit la Médiathèque communautaire des Jardins de la Culture située à Riom et 26 bibliothèques municipales réparties sur l'ensemble du territoire autour de services communs : une carte, des collections et un catalogue unique, des ressources numériques accessibles à distance ainsi qu'une programmation culturelle pour tous les publics.

L'inscription gratuite permet l'accessibilité de l'ensemble des habitants de l'agglomération à ces services essentiels à la population, remplissant un rôle non seulement culturel mais aussi social.

Le réseau en chiffres (2021) :

- 16 869 inscrits dont 9 995 adhérents actifs
- 320 819 prêts de documents
- 102 187 entrées annuelles à la Médiathèque des Jardins de la Culture
- 96 animations sur l'ensemble du territoire
- 21 salariés communautaires
- 5 salariés communaux
- 126 bénévoles

Bilan de l'année 2022 :

- *Travail sur la qualité de l'accueil des différents publics pour favoriser l'inclusivité : mise en place d'un référentiel d'accueil, formations sur la connaissance des publics, sensibilisation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental.*
- *Reprise progressive des accueils de classes à la Médiathèque : la fréquentation et la découverte de la Médiathèque par les scolaires en tant que lieu de savoir et d'émancipation constitue à la fois un outil d'éducation à la citoyenneté et un levier d'épanouissement personnel. L'intensification de ces accueils est un objectif dans les années à venir.*
- *Développement des ressources documentaires des bibliothèques sur tous les sujets liés au développement durable (environnement, consommation, cohésion sociale, etc.)*
- *Participation à des projets transversaux en lien avec d'autres services de RLV autour de l'éducation à la santé et de la prévention.*
- *Organisation de rencontres et ateliers tout au long de l'année en lien avec des partenaires comme le Syndicat du Bois de l'Aumône ou l'association Initiatives et plus particulièrement dans le cadre de la Semaine du développement durable en octobre 2022 : jeux durables, fresques du climat junior, ateliers « fais-le toi-même » et échanges intergénérationnels autour des pratiques durables d'hier à aujourd'hui.*

- Mise en place d'actions portées par le conseiller numérique pour réduire la fracture du même nom, acculturer les différents publics aux évolutions en cours, accompagner les usagers dans leur autonomisation face à ces technologies incontournables.
- Poursuite de la programmation et des actions de l'Atelier à la Médiathèque des Jardins de la culture, dont l'objectif est d'interroger les pratiques liées aux enjeux du développement durable, les fonctionnement individuels ou collectifs et de sensibiliser aux pistes d'amélioration au quotidien.
 - o L'imprimante 3D est mise à disposition du grand public (selon certaines modalités) et permet de modéliser puis d'imprimer des éléments cassés ou abîmés et ainsi réparer plutôt que jeter les objets. L'imprimante utilise du PLA (acide polylactique) qui est fabriqué à partir de maïs ou d'autres végétaux ce qui le rend compostable sous certaines conditions.
 - o Les ateliers « couture et brodeuse » sont axés sur le recyclage de tissu et la fabrication « zéro-déchet », les lingettes réutilisables par exemple.
 - o Les ateliers « Fais le toi-même » s'appuient sur la mise en capacité des participants : facilitation des échanges de bonnes pratiques, fabrication d'un produit « zéro-déchet » ou « récup » (Tawashi, lessive naturelle, déodorant sans plastique, etc.)



- Sensibilisation des jeunes aux enjeux du développement durable via les ateliers famille et les accueils de classes proposés sur projets ainsi qu'à l'ensemble des élèves de CP et de 6^{ème} du territoire
- Redistribution de plus d'un tiers des livres retirés des collections du réseau auprès d'équipements publics, associations du territoire et de structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Recyclage des documents hors d'usage (1 tiers du total : livre abîmé ou contenu obsolète) par séparation des matières papier et plastique.

Perspectives 2023 :

- Développement du service de réservations et retours des documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau via le nouveau véhicule entièrement électrique du service lecture publique. La desserte de l'ensemble du territoire constituera un des outils d'animation du réseau au plus près des habitants.

- *Aller à la rencontre du public grâce à la mise en œuvre d'un service numérique itinérant sur le territoire animé par le conseiller numérique assurant une "desserte" de proximité.*
- *Ouverture de la nouvelle Médiathèque de Volvic et ses nombreux services. Elle constituera un maillon intermédiaire et structurant au sein du réseau, entre les médiathèques de proximité et l'équipement d'agglomération aux missions complémentaires.*
- *Elaboration d'un projet de service pour la lecture publique intégrant des préoccupations de développement durable : proximité, diversité des publics et de l'offre, dynamique de territoire et environnement, accessibilité et inclusivité, épanouissement personnel et renforcement de la cohésion sociale. En concordance avec le projet de territoire, la prise en compte des publics jeunes constituera un axe fort. De même, la volonté de distinguer la médiathèque comme lieu privilégié de constitution d'une mémoire partagée et du patrimoine de demain se traduira par l'intensification des actions de signalement et de valorisation des collections patrimoniales.*

➤ Les musées de RLV

« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouvert au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. » Cette définition officielle des musées du Conseil International des Musées (ICOM) résume les actions et missions menées par les musées de Riom à destination de tous les publics, dans une perspective d'épanouissement de la personne et de cohésion sociale.

Bilan de l'année 2022 :

Les musées intègrent une politique de développement durable à leurs actions. Protection de l'environnement, notion d'écocide, préservation des écosystèmes, réflexion sur l'avenir de la planète, intégration des publics éloignés de la culture, démocratisation culturelle, ouverture des musées, tels sont les thèmes qui ont fait partie de l'approche globale pour la programmation culturelle 2022 :

- ✓ *Exposition temporaire **"Songe d'une nuit d'été"** : Avec délicatesse et poésie et jouant sur les rencontres improbables, l'artiste invitée pour deux saisons culturelles au Musée régional d'Auvergne, propose d'investir ce musée ethnographique avec ses installations situées dans un entre deux, entre psyché et soma. De l'objet du quotidien aux installations vidéo et plastiques, des passerelles cognitives seront créées pour comprendre la fabrique des images. Oscillant entre le réel et l'illusion mais également entre le seuil et le basculement, l'artiste se délecte de la polysémie des objets et invite le visiteur à pénétrer dans un véritable songe [éveillé].*



Musée régional d'Auvergne: Delphine Gigoux-Martin "Songe d'une nuit d'été"

✓ **“Le Grand Tour :**

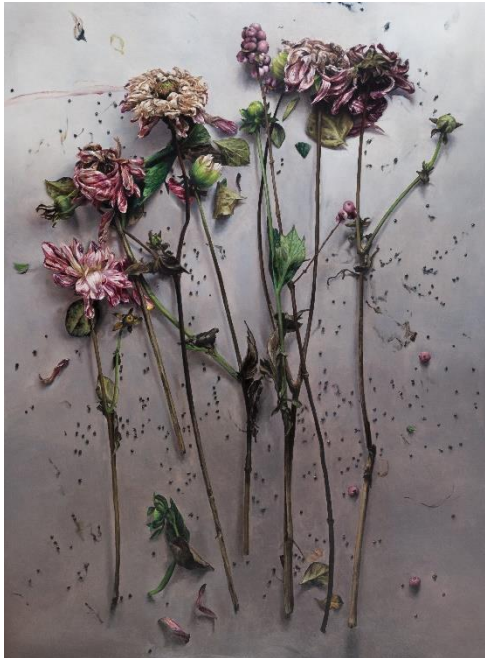
En référence à ce périple éponyme qui formait autant l’œil que l’esprit d’artistes, de poètes, d’écrivains en quête de connaissances et d’émerveillement, Le Grand Tour, ajoute une étape à son parcours, Riom.

Le musée de Riom offre à ses visiteurs une collection variée et riche de sens, embrassant une période chronologique vaste et un périmètre géographique tout aussi important. Collections archéologiques gréco-romaines, lapidaires, sculptures, peintures, arts décoratifs, etc. ce musée est emblématique d’une période qui offre à voir un pan de l’histoire des collections françaises. Parmi ces collections, le musée Mandet possède également un ensemble d’objets de design contemporain, dévoilant la diversité créative et les enjeux formels portés par les artistes designers du XX^e et XXI^e siècles. Avec subtilité et créativité, les artistes designers jouent sur les correspondances formelles, plastiques avec la collection d’art décoratif du XVI^e au XVIII^e siècles, pour offrir un ensemble cohérent et pertinent.

L’exposition temporaire de 2022, Le Grand Tour présente cette même construction chronologique et formelle en présentant en miroir à la fois des collections anciennes et contemporaines dévoilant la subtilité des formes et la modernité des idées.

À partir des collections des beaux-arts, des arts décoratifs, design, orfèvrerie et archéologie comprises, le fil d’Ariane de cette exposition est d’opérer et d’exposer des rapprochements esthétiques avec la fine fleur du design. Ce projet collectif et moderne ouvrira un dialogue fécond, ouvert aux regards afin de faire un ensemble fort et accessible pour tout un chacun.

Par ce jeu de correspondances, Le Grand Tour, présentera au rez-de chaussé du musée, dans l’ancienne Orangerie, lieu de passage et de reliance entre les deux hôtels particuliers, trois thèmes, qui jalonnent le parcours muséographique. (cf. plan du musée Mandet).



1



2

1: *The Piano Drop* - huile sur toile - 140x190 cm - 2020, crédit Galery C, Paris

2: *The Liar* - huile sur toile - 140x190 cm - 2021, crédit galerie C Paris

- ✓ *Des actions spécifiques à destination des publics ont été créées et proposées afin de réfléchir collectivement à la protection de nos territoires et environnements.*
- ✓ *Les actions envers le public : Riom Limagne et Volcans mène de nombreux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est pour s'inscrire dans cette dynamique que le service des musées propose des visites spécifiques comme sur la biodiversité et les animaux à travers l'art au musée Mandet ou en s'appuyant sur les collections ethnologiques du Musée régional d'Auvergne. Le thème de l'eau à travers l'art a été particulièrement sollicité par les enseignants du territoire. La semaine dernière, deux classes de Chanat-la-Mouteyre ont testé la visite et l'atelier Eau et couleurs. Aujourd'hui, il s'agit des élèves des Martres-d'Artières et demain, ce sera ceux de Riom.*

Perspectives 2023 :

- ✓ *Un projet de résidence d'artiste et d'exposition avec l'artiste Julien Colombier.*

En 2023, il est proposé d'exposer l'artiste, Julien COLOMBIER. Dessins de fougères, de minéraux et de forêts songées, il inonde de ses craies grasses sur papier ses motifs. Issu de la culture du street art, il a su en apprivoiser les codes et faire de ses années d'apprentissage, un travail construit qu'il décline tant sur la céramique que sur des fresques peintes ou sur des drapeaux. Julien COLOMBIER est aujourd'hui à un cap dans sa carrière où une exposition monographique fait sens, afin de rendre compte au public son parcours protéiforme. Le territoire de RLV découvrira le monde végétal de l'artiste. Exploration de la biodiversité de notre bassin de vie, valorisation des espaces publics au travers des œuvres...



➤ **Le Pays d'art et d'histoire de RLV**

Le Pays d'art et d'histoire participe à la mise en valeur du patrimoine dans sa diversité. Le patrimoine naturel et paysager, l'environnement et le développement durable font partie intégrante des domaines d'action du service. La nouvelle convention du Pays d'art et d'histoire se fait l'écho de cette dimension environnementale et l'extension du Pays d'art et d'histoire aux 31 communes de RLV affirme et renforce son implication dans les politiques patrimoniales, architecturales et paysagères.

Bilan de l'année 2022 :

Exposition « Chercher le lointain » du 2/04 au 2/07/2022

L'exposition proposée par le Pays d'art et d'histoire se composait de deux volets mettant en lumière la Chaîne des Puys. D'une part, des photographies présentées en plein air issues d'une opération participative lancée auprès des habitants. D'autre part, des estampes contemporaines « 36 regards sur le puy de Dôme... et quelques vues du mont Fuji d'Hokusai » exposées à l'office de tourisme Terra Volcana.



Dans ce cadre, un projet a été mené auprès des résidents de la Maison de retraite Les Jardins à Riom avec la mise en place d'ateliers d'initiation à différentes techniques artistiques, proposés en amont par un plasticien, permettant ensuite la présentation de leurs réalisations dans la salle d'exposition. En parallèle, 2 ateliers ont aussi été programmés avec le CCAS de Riom dans l'exposition.

Pour le jeune public, un projet interdisciplinaire autour du **Paysage** « Je regarde mon paysage, là où je vis ! » a été mis en place en direction des élèves du territoire de RLV de la maternelle au lycée. Un programme conçu sur plusieurs séances qui a permis d'aborder le patrimoine, les sciences, la géographie, l'histoire de l'art, l'EEDD et les arts plastiques. Accompagnés par le service tout au long de l'année, les classes inscrites au projet ont pu découvrir leur environnement proche et porter un regard sur leur lieu de vie grâce à des interventions adaptées à leur âge (par exemple, utilisation d'un racontaparis sur le paysage pour les plus jeunes). Pour se faire, le Pays d'art et d'histoire a fait appel à des intervenants extérieurs afin de compléter ses interventions et visites sur le terrain : éducateurs à l'environnement, animateurs nature et plasticiens. La finalité pour les élèves a été la réalisation d'une œuvre collective en lien avec le thème du paysage qui a pu être présentée dans le cadre de l'exposition « 36 Regards sur le puy de dôme... et quelques vues du mont Fuji d'Hokusai » à l'office de tourisme Terra Volcana. Le bilan fait état de 50 interventions sur l'année scolaire.

Pour les individuels, à l'occasion de l'exposition, plusieurs visites « Au cœur des paysages » ont été programmées avec les animateurs nature à Saint-Ours, sur les coteaux de Châtel-Guyon, ou encore avec la LPO à Pulvérières. Des interventions ont également été programmées en direction des 6-12 ans et des familles pendant les vacances scolaires proposant une initiation à l'estampe.

Enfin, des visites ont été proposées aux 0-3 ans et les nounous du Relais Petite Enfance autour de cette même thématique.



*Le Pays d'art et d'histoire a aussi participé cette année aux **Rendez-Vous aux Jardins** avec une visite de la Voie Verte, nouvelle entrée de ville végétalisée et aménagée de Riom, ainsi qu'à la **Semaine du développement durable** à l'automne. La programmation proposait : une balade naturaliste « La nature en ville » en partenariat avec le pôle Environnement de RLV, une balade à 2 voix avec une animatrice nature pour une initiation à la géologie et une lecture de paysage sur Volvic, et enfin une conférence « Les plantes sauvages au menu » par Laurent Ocelli.*

Perspectives 2023 :

- *Poursuite des interventions sur le paysage et l'environnement pour continuer à s'impliquer dans la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, notamment auprès des plus jeunes, pour concourir à sa préservation.*
- *Participation au projet transversal d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des scolaires, avec deux thématiques abordées par le Pays d'art et d'histoire :*
 - *« Au fil de l'eau » : il s'agira de découvrir l'eau dans tous ses états et du patrimoine sous toutes ses formes afin d'aborder l'usage de l'eau à travers les âges.*
 - *« Le paysage » : Parcours sur site permettant d'appréhender son espace proche et comprendre la relation entre l'homme et la nature.*

B. ORGANISER UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE ET JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

Au sein des établissements d'accueil de la petite enfance, la question du développement durable est de plus en plus présente et représente un réel enjeu sociétal. Ce défi est notamment lié à la transmission des valeurs de développement durable à la génération future. L'accueil des enfants en bas âge et l'accès aux crèches constituent également un facteur de cohésion territoriale. A ce jour, 11 structures petites enfance sur RLV emploient 110 agents.

➤ Un Relais Petite Enfance

Le Relais Petite enfance est un lieu d'information (guichet unique), d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile pour les 31 communes de RLV. Il propose également des ateliers d'éveil et un accompagnement personnalisé.

➤ Un Lieu d'accueil enfant parent

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de RLV comprend deux antennes, une à Ennezat et une autre à Volvic. Espace de rencontres et d'échanges autour de jeux entre parents, jeunes enfants jusqu'à 6 ans, futurs parents, il est animé par une équipe composée d'une professionnelle et de plusieurs bénévoles. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace ouvert aux familles ou futurs parents qui peuvent rencontrer d'autres familles et partager leurs expériences et un moment convivial d'échanges. Une équipe est disponible pour répondre à leurs questions et être à l'écoute des problèmes qu'ils peuvent rencontrer, sans jugement, en toute bienveillance. Le lieu d'accueil bénéficie de locaux aménagés et adaptés aux jeunes enfants, jusqu'à 6 ans. De nombreux jeux et jouets sont à disposition des parents qui peuvent, avec l'équipe d'accueillants, faire découvrir des activités adaptées à l'âge des enfants. Les espaces délimités (espace bébés, coin lecture...) permettent le respect du rythme de chacun.

➤ 8 crèches et une microcrèche

- Crèche de Châtel-Guyon de 44 places
- Crèche de Volvic de 25 places
- Crèche de Pagnat de 15 places
- Crèche de Sayat de 15 places
- Crèche de Saint Ours Les Roches de 15 places
- Crèche de Riom Arc en ciel de 38 places
- Crèche de Riom A petits pas de 45 places
- Crèche d'Ennezat de 25 places
- Microcrèche de 10 places

Bilan de l'année 2022 :

Après des travaux de construction qui se sont étalés de 2019 à 2021, la nouvelle crèche « A petits pas » à Riom a ouvert ses portes en janvier 2022. Cet équipement, à haute performance énergétique, favorise l'accueil de 45 enfants et de leur famille, ce qui permis de dédoubler la crèche existante de Riom. Les locaux sont spacieux et plus favorables à l'épanouissement des enfants. Un espace de psycho motricité dédié contribue au bon développement moteur et sensoriel des tout-petits.

La crèche de Châtel-Guyon a quant à elle fait l'objet d'une extension pour la création d'une salle supplémentaire afin de développer la psychomotricité de chacun des jeunes enfants. Construite en 2021 avec une ossature bois et des sols bio sourcés, cette salle est utilisée depuis début 2022.

L'inauguration de la nouvelle crèche de Riom et de la nouvelle salle de la crèche à Châtel-Guyon, a également été l'occasion de présenter les sur-chaussures en tissu fabriquées par l'atelier d'insertion Insefac. En remplacement des sur-chaussures en plastiques, ces sur-chaussures lavables sont maintenant à disposition des parents, sur l'ensemble des sites de petite enfance de RLV.



En 2022, les services de la petite enfance ont renouvelé l'ensemble de leurs marchés spécifiques (jeux et jouets, mobilier, linge, petit électroménager, livres et CD, matériel de puériculture). Ceux-ci ont fait l'objet de choix de produits en matière de respect de l'environnement et de la santé (ex : intégration de parts de matériaux recyclés, produits sans composants chimiques, etc.).

Pour l'entretien des sites de petite enfance, un nouveau marché a été préparé, avec pour objectifs la limitation du nombre de produits d'entretien et de leur toxicité. La solution d'eau ozonée a été étudiée en remplacement des produits d'entretien bactéricides, fongicides et virucide. Dans cette perspective, d'autres collectivités utilisatrices ont été contactées pour un retour d'expériences. Une expérimentation a ensuite été conduite à la crèche de Volvic avec des campagnes de mesures bactériologiques et un retour d'usage des agents. En fin d'année, une restitution a été réalisée à l'ensemble du personnel concerné. Les conclusions positives conduisent les services à intégrer cette solution d'eau ozonée dans le nouveau marché pluriannuel d'entretien qui sera effectif en 2023.

En matière de sensibilisation, les services de la petite enfance se sont pleinement impliqués dans le projet santé-environnement intitulé « Au bonh'air des mômes », en lien avec le Contrat Local de Santé.

Différentes actions ont été organisées pour encourager notamment la prise en compte de la qualité de l'air dans l'accueil des enfants :

- 1 conférence grand public avec les assistantes maternelles, le 18/11/22,
- 4 ateliers de sensibilisation à destination des 110 agents de crèche fin novembre,
- 2 ateliers de sensibilisation des parents fin 2022.



Enfin, les structures petite enfance ont appliqué les mesures de sobriété de RLV, à savoir la diminution de la température des locaux à 20 degrés à partir de l'hiver 2022.

Perspectives 2023 :

- *Installation de générateurs d'eau ozonée sur toutes les crèches de RLV.*
- *Poursuite du projet « Au bonh'air des mômes » (via les ateliers et l'accompagnement de la crèche de Riom sur un projet nature)*

➤ **L'ALSH de Saint-Laure**

L'accueil de loisirs de Saint-Laure est une structure gérée par RLV. Il accueille les enfants provenant des 31 communes du territoire, âgés de 3 ½ à 17 ans, sur la période des mercredis ainsi que des vacances scolaires. Il a une superficie de 660 m² avec une capacité d'accueil de 130 enfants, dont un agrément PMI (Protection Maternelle Infantile) pour 48 enfants de moins de 6 ans et 20 adultes (directeur, adjointe, animateurs, agents techniques).

Depuis son ouverture à l'été 2010, l'accueil de loisirs de Saint-Laure a toujours attaché une importance, quant au respect de l'environnement, que ce soit dans son fonctionnement ou à travers les projets proposés aux enfants par l'équipe pédagogique.

Bilan de l'année 2022 :

- *Poursuite des actions de prévention des déchets (tri sélectif, collecte de maques et de bouchons) et de réemploi de matériaux pour les activités manuelles créatives.*
- *Changement de mode de chauffage à partir de l'hiver 2022 : le chauffage au sol (à eau) ne sera plus mis en service sur toute la partie accueil de loisirs. Les climatisations réversibles, moins énergivores, seront activées en cas de besoin, salles par salles. Cela permettra de chauffer l'ensemble du bâtiment uniquement lorsque les enfants seront présents, ce qui n'était pas le cas avant, le chauffage au sol ayant une inertie de plusieurs jours.*
- *Les 2 agents d'entretien et de restauration de l'accueil de loisirs ont suivi en 2022 une formation CNFPT intitulée « La conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ». Cette démarche, de leur initiative, a donné lieu à des changements de pratiques pour les repas (modification de contenants, ajustement des quantités).*
- *Participation au projet de prévention des risques inondations : exposition de dessins individuels et collectifs réalisés par les enfants de l'ALSH lors des ateliers de sensibilisation du 13 octobre.*

Perspectives 2023 :

- *Un projet va être mis en place tout au long de l'année 2023 sur la thématique de l'environnement, à destination des enfants de différents âges. Il comprendra une animation avec la LPO dans le cadre de l'atlas intercommunal de la biodiversité.*
- *Réflexion en cours sur l'optimisation de l'éclairage du bâtiment.*

C. ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

RLV gère, conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, 6 aires d'accueil des gens du voyage. Ces aires d'accueil, initialement vouées aux voyageurs pour de courts séjours sur le territoire, permettent à près de 100 ménages de vivre sur le territoire :

- Châtel-Guyon : 10 emplacements
- Enval : 10 emplacements
- Riom : 20 emplacements
- Saint Bonnet près Riom : 8 emplacements
- Saint Ours les Roches : 7 emplacements
- Volvic : 16 emplacements.

Ces équipements, à la charge de quatre agents gestionnaires, accueillent ces familles sur les communes du territoire, tout en respectant leurs habitudes de vie et la culture des gens du voyage.

Par ailleurs, 2 terrains familiaux et près de 30 logements adaptés permettent à des familles sédentarisées de se loger dans de bonnes conditions.

En parallèle, RLV conduit une opération de résorption de l'habitat Insalubre (RHI) sur la commune de Riom, site de Pointe de Planchepaleuil, où 25 familles de gens du voyage sédentarisées étaient installées. Dans le cadre de cette opération lancée en 2017, RLV s'attache à leur proposer des offres de relogement adaptées.

Bilan de l'année 2022 :

Cette année, 2 familles ont pu être relogées. Une autre opération (toujours en cours) a été engagée en vue de créer 3 logements.

Perspectives 2023 :

Un travail conjoint EPCI/communes se poursuit afin de réaliser un ou plusieurs terrains familiaux qui pourraient accueillir 5 à 10 familles.

Par ailleurs, deux terrains sont identifiés pour accueillir des familles du site insalubre de Pointe de Planchepaleuil à Riom. Une consultation de bailleurs sociaux sera lancée en 2023.

Enfin, un nouveau schéma départemental des gens du voyage devrait être arrêté fin 2022 par le Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il fixera les nouvelles prescriptions et orientations pour RLV :

- *en matière d'équipements d'accueil et d'habitat (terrains familiaux locatifs publics, offres d'habitat, terrains temporaires d'accueil),*
- *mais aussi en termes d'insertion sociale et professionnelle.*

D. RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET DES TRANSPORTS

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité de la société à toute personne, quel que soit son type de handicap. Cette loi et ses décrets refondent les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

Cette même loi a rendu obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) dans les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire. La CIAPH de RLV a été instaurée par une délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2017 et la commission intercommunale accessibilité se réunit chaque année. Des visites sur sites sont organisées régulièrement, pour définir les besoins en concertation avec des associations de personnes en situation de handicap.

RLV est doté d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) pour les établissements recevant du public (ERP) communautaires, qui détaille le contenu des travaux à effectuer et la programmation pluriannuelle d'investissement.

RLV, en tant qu'AOM, a également élaboré un schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT) actualisé, faisant office de SDA Ad'AP temporaire, dans lequel sont listés un certain nombre d'arrêts « prioritaires ».

Bilan de l'année 2022 :

- *Suivi de l'Ad'AP,*
- *Réunion annuelle de la CIAPH pour faire le point sur toutes actions menées et programmer les actions pour l'année suivante,*
- *Réalisation de travaux de mise en accessibilité des ERP et voiries communautaires (Maison de l'environnement à Mozac, Office du tourisme à Volvic, etc.) pour un montant de 80 000 € TTC,*
- *Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des lignes urbaines du réseau RLV Mobilités en partenariat avec des associations de personnes en situation de handicap. Une feuille de route sera ensuite proposée aux communes pour rendre le réseau davantage accessible.*

Perspectives 2023 :

- *Réunion annuelle de la CIAPH,*
- *Poursuite de la mise en accessibilité de l'espace public et des ERP de RLV (Centre aquatique de Riom, Epicerie de Pessat-Villeneuve, Maison de la jeunesse et de l'emploi...),*
- *Actualisation du SDAT afin de tenir compte du nouveau réseau et des nouvelles programmations de mise en accessibilité des quais,*
- *Accompagnement pour utiliser le réseau de transport des personnes en situation de handicap.*

E. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE

L'épanouissement personnel est une dimension importante dans nos sociétés modernes et le travail doit y contribuer. La politique de gestion des ressources humaines au sein de RLV intègre ces préoccupations et se manifeste par plusieurs dispositifs participant à l'amélioration des conditions de travail et à la protection des agents.

Bilan de l'année 2022 :

- *Plan de formation ouvert à tous les agents en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et d'autres organismes de formation spécialisés.*

- *Prévention hygiène et sécurité : secourisme, habilitation électrique ;*
- *Renforcement de la technicité : analyses de pratiques pour les structures petite enfance, formation intra petite enfance ou formation élus / cadres ;*
- *Diversification des modalités d'apprentissage : formations à distance, webinaire ;*
- *Formation en union de collectivité et en intra : HACCP, SST, habilitation électrique, stress et émotion en contexte professionnel, initiation à l'approche sensorielle pour la petite enfance, repérage des enfants en situation de danger.*

- *Accueil de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle au sein des services de RLV : 4 stagiaires rémunérés, 6 apprentis, 1 service civique, 1 contrat Parcours Emploi Compétences en 2022.*

- *Accueil de personnes en situation de handicap : RLV compte 17 travailleurs dans cette situation, soit un taux d'emploi direct de 5.18 % (baisse de 0.23% sur un an). Le montant de la contribution de RLV au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique versé en 2022 s'est élevé à 2 620 € (versement de 634 € en 2021).*

- *Relance de la démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) avec, comme première étape, le recueil de l'avis de l'ensemble des agents sur leurs conditions de travail, par le biais d'un questionnaire envoyé aux agents sur le mois de novembre 2022.*

- *La collectivité continue sa politique en faveur de l'action sociale des agents avec le maintien de sa cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS), le versement de chèques déjeuner et la participation à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle des agents).*

- *Après une phase de négociation, mise en place d'un protocole d'accord relatif à la revalorisation du RIFSEEP à effet du 1^{er} septembre 2022*

Perspectives 2023 :

- *Mise en œuvre d'un plan d'actions QVCT suite au retour des questionnaires aux agents,*
- *Bilan sur le télétravail et le temps de travail avec une éventuelle adaptation de ces dispositifs,*
- *Mise en œuvre de la nouvelle instance unique suite aux élections professionnelles du 8/12/2022, à savoir le Comité Social Territorial (CST),*
- *Mise en place d'un groupe de travail sur l'action sociale dans le cadre des nouvelles obligations, notamment de participation à la prévoyance garantie maintien de salaire des agents.*

FINALITE N° 4 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

IV.1. CONTEXTE

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Le « social » constitue en effet l'un des 3 piliers fondateurs du développement durable, comme le montre le diagramme ci-contre. Il s'agit de garantir l'accès pour tous aux ressources de façon équitable afin de réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale.

Cette finalité du développement durable est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement de tous les êtres humains.

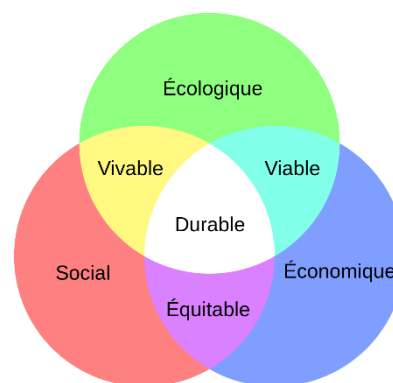


Diagramme de Venn du développement durable

IV.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET D'INSERTION

➤ L'insertion professionnelle

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, RLV a souhaité s'engager dans la mise en place d'un projet territorial d'insertion professionnelle et sociale via la mise en cohérence des différents ateliers et chantiers d'insertion. Des objectifs globaux d'insertion et un accompagnement individualisé sont déterminés pour les associations conventionnées :

- Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité.
- Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.
- Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.

- Concilier la viabilité économique des structures associatives avec leurs missions d'insertion et d'utilité sociale.
- Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Ce projet se décompose de la manière suivante :

- Un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) patrimoine bâti/2nd œuvre et espaces verts (9 postes) porté par Inserfac, basé à Châtel-Guyon,
- Un ACI patrimoine bâti/2nd œuvre et espaces verts (9 postes) porté par Inserfac, basé à Riom,
- 2 ACI métiers de l'environnement et patrimoine bâti (19 postes) portés par Avenir, basé à Riom,
- Un ACI lavage écologique sans eau (8 postes) porté par Inserfac, basé à Riom,
- Un ACI AURA Consigne (8 postes) via des prestations liées aux contenants réutilisables et porté par Avenir, basé à Riom.

Ces deux derniers chantiers s'inscrivent dans une démarche liée au Grenelle de l'environnement. En effet, les supports techniques et prestations proposés sont de nature à limiter la consommation d'eau pour le premier et proscrire la vaisselle jetable pour le second.

Bilan de l'année 2022 :

L'exécutif de RLV a acté les conventions passées avec les prestataires (Inserfac, Avenir) ainsi que les équilibres financiers (délibération du conseil communautaire du 1^{er} février 2022).

Depuis 2021, une coordination territoriale est mise en place dans le cadre du projet intercommunal de RLV avec 3 communes partenaires (Riom, Châtel-Guyon et Volvic), pour des chantiers, espaces verts, second œuvre et petit patrimoine. L'activité estimée au 31 décembre de l'année est 654 jours d'intervention au total (317 pour RLV, 193 pour Châtel-Guyon, 75 pour Riom et 69 jours pour Volvic). Cela représente un budget global de plus de 190 000 €.

Le bilan social d'Inserfac est l'emploi de 47 salariés en insertion, équivalent à 23,25 temps plein. Le taux de sortie est de 53 % en emploi durable, 7 % en emploi de transition et 20 % en sortie positive. Ce dernier taux bénéficie de l'intégration du chantier d'insertion lavage de voitures aux chiffres.

Le bilan social d'Avenir est quant à lui de 55 salariés employés, pour 40 équivalents temps plein. Le taux de sortie est de 22 % en emploi durable, 17 % en emploi de transition et 11 % en sortie positive. Les chiffres présentés intègrent le chantier consigne qui améliore très nettement les taux de sorties.



Exemples de travaux

Perspectives 2023 :

En partenariat avec le département, décliner le projet départemental d'insertion en projet d'insertion territoriale et de retour à l'emploi afin de calibrer ce dernier aux enjeux territoriaux.

En lien avec notamment le SBA les services de l'Etat et du département, réflexion collective autour de la création d'une ressourcerie ou recyclerie sous une gestion liée à un ou plusieurs dispositifs d'insertion.

Ce projet permettrait en outre de développer le réemploi et les différentes filières de valorisation. Cette réflexion devrait se poursuivre tout au long de l'année.

➤ **La collecte de papier**

RLV a engagé depuis 2020 un partenariat avec l'association AVENIR pour la collecte et le recyclage de papier dans les bureaux administratifs de l'intercommunalité.

Cette action est réalisée dans le cadre de la politique associative de lutte contre la précarité, l'exclusion, la délinquance et la prévention de la récidive par l'accueil de personnes sous-main de justice.

Le tri des éléments collectés est effectué selon un protocole défini avec le partenaire (Véolia) en charge de la valorisation des papiers afin d'être recyclés.

Bilan de l'année 2022 :

AVENIR a collecté 1800 kg de papier sur l'année sur 3 sites administratifs de RLV.

Perspectives 2023 :

RLV envisage la poursuite du dispositif tout en ayant à l'esprit la nécessité de réduire la consommation collective de papier.

➤ **Les autres collectes spécifiques**

Depuis 2021, l'agglomération a développé un projet de collecte et de recyclage des masques jetables, en partenariat avec une entreprise spécialisée et une association d'insertion chargée de la partie logistique. RLV participe ainsi à réduire les déchets et les pollutions liées à la crise sanitaire.

Bilan de l'année 2022 :

Une douzaine d'entreprises, 5 communes et bien sûr RLV pour l'ensemble de ses sites ont continué à participer à ce dispositif pour une collecte d'environ 6 000 masques sur le premier semestre 2022.

Dans la continuité de cette démarche œuvrant à la préservation des ressources, RLV a initié en 2022 une autre opération de collecte : celle de téléphones portables. Pendant le Tour de France, RLV a proposé aux habitants d'amener leurs anciens téléphones dans l'une des 17 bornes déployées sur le territoire (mairies, écoles, structures de RLV). Cette collecte solidaire était lancée par ecosystem, en vue d'offrir des téléphones reconditionnés à l'association France Victimes pour venir en aide aux victimes d'atteinte à la personne. Sur le territoire, 79 téléphones ont ainsi été collectés.

Perspectives 2023 :

La particularité cyclique de la pandémie de COVID ne permet pas de faire des prévisions quant à la collecte de masques jetables, tout en espérant pouvoir interrompre définitivement cette collecte.

RLV souhaite par contre instaurer un nouveau dispositif solidaire pour la collecte de mégot.

➤ **Une politique d'accompagnement des jeunes sur le territoire**

En janvier 2020 RLV a inauguré une nouvelle structure d'information sur le territoire (RLV Info Jeunes). Le public cible, les jeunes de 16 à 25 ans, mais plus largement tous les publics sont les bienvenus dans ce lieu dédié à l'information sous toutes ses formes et à l'accueil individualisé en fonction des interrogations ou projets de chacun.

Cette entité repère les manques afin d'imaginer la mise en place de formations ou animations spécifiques (formation baby-sitting, jobs d'été...).

Elle a construit son projet avec un ensemble de partenaires et s'engage à orienter les jeunes reçus en fonction des demandes pour une meilleure prise en charge.

RLV info jeunes axe notamment son action sur le développement de l'autonomie des jeunes dans le cadre d'une démarche de projet.

Bilan de l'année 2022 :

Après un démarrage ralenti par la pandémie, RLV Info Jeunes s'inscrit désormais sur le territoire, avec un peu plus de 7 500 contacts depuis l'ouverture dont 3314 contacts sur l'année 2022 (chiffre de fréquentation arrêté en novembre).

En termes de développement durable, RLV Info Jeunes a accompagné l'organisation d'une « Clean Walk » (opération de ramassage des déchets) qui s'est déroulée à Riom à l'initiative d'une lycéenne éco-déléguée (photo ci-dessous).



Une borne pour récupérer les téléphones portables usagers est à disposition au sein des locaux depuis l'automne 2020 et depuis 2021, une borne pour la collecte des masques est également installée.

Un atelier mobilité douce est proposé aux lycéens, en partenariat avec la Plateforme Mobilité 63, Covoiturage Auvergne, et RLV Mobilités.

En 2022, RLV info jeunes a accentué ses partenariats avec les acteurs locaux et particulièrement les établissements scolaires avec une nette progression des interventions :

- *Collège Champclaux à Châtel-Guyon : un atelier éducation aux médias pour une classe de 4^{ème}*
- *Collège Pierre Mendès France à Riom : un atelier éducation aux médias pour tous les 6^{èmes}*
- *Interventions au LEAP d'Ennezat : Mobilité européenne, Erasmus Days, atelier CV et lettre de motivation pour les Terminales et les secondes.*
- *MFR de Thuret : atelier orientation*
- *Lycée Pierre Joël Bonté à Riom : atelier mobilité douce.*

Par ailleurs, RLV info jeunes a conduit des actions collectives sur différentes thématiques :

- *Emploi / Jobs : Forum emploi (740 visiteurs), Formation baby-sitting (2 sessions, 21 jeunes),*
- *Santé : Forum prévention santé, avec mise en avant des protections périodiques réutilisables, et atelier gestion du stress (3 groupes de 6 personnes),*
- *Orientation / Métiers : Bus de l'orientation, Découverte des métiers en uniforme, Accueil groupe CEJ de Pôle emploi,*
- *Engagement / Citoyenneté : Soirée de l'engagement (présentation service civique, bénévolat).*

Enfin RLV info jeunes a été sollicité pour intervenir sur des événements ou actions extérieures :

- *Intervention SNU (Service National Universel) : éducation aux médias, cohésion de groupe*
- *Forum emploi Billom*
- *Forum alternance de la Mission Locale*
- *Découverte Métiers de l'industrie*
- *Interventions sur les communes : Châtel-Guyon, Malintrat, Surat, Chambaron sur Morge, Cheix sur Morge, Marsat, Saint-Beauzire, Ennezat, Marsat*

Perspectives 2023 :

Pour 2023, RLV info jeunes souhaite poursuivre son développement avec le maintien des actions collectives qui ont bien fonctionné (Forum emploi, formation baby-sitting, atelier gestion du stress, forum prévention santé sexuelle...) ainsi que de nouvelles propositions (action sur les addictions, organisation d'After mensuels, formation aux 1^{ers} secours et en santé mentale, environnement).

B. ŒUVRER POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE DE TOUS

➤ Le Contrat local de santé

Un Contrat Local de Santé (CLS), généralement signé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et partagé par les différents acteurs locaux, a pour objectif de mettre en place une politique de prévention et de facilitation d'accès aux soins sur un territoire donné. D'une durée moyenne de 3 ans renouvelable, ce contrat n'est pas figé et doit s'adapter aux dynamiques du territoire et à l'évolution des besoins de la population et des professionnels de santé.

Suite aux nombreuses alertes des élus et habitants concernant la démographie médicale dans son ensemble, RLV a souhaité approfondir ces questions et s'engager sur l'amélioration de l'accès aux soins du territoire. C'est ainsi que la collectivité a choisi de développer la compétence « santé » dès 2020 (nouvelle Vice-présidente à la santé et à la démographie médicale et création d'un poste de coordination du CLS) et d'engager l'élaboration d'un CLS. Le programme d'actions est défini suite à la réalisation d'un diagnostic territorial santé partagé.

La santé-environnement constitue un des sujets-clés du CLS car il est essentiel, lorsqu'on parle de santé et de prévention, d'intégrer pleinement les questions liées à l'environnement des individus, et le cercle vertueux qui peut s'opérer entre l'homme et la nature.

Bilan de l'année 2022 :

Le Contrat Local de Santé (CLS) de RLV, co-porté et co-financé par l'Agence Régionale de Santé, a été signé le 29 novembre 2022. Il comporte un axe de travail autour de l'environnement :

- *Axe 5 : S'engager pour un territoire / environnement favorable à la santé*
 - *Participer à la lutte contre les espèces nuisibles à la santé*
 - *Créer une culture en santé-environnement sur le territoire*
 - *Améliorer l'environnement du jeune enfant*
 - *Permettre à chacun de disposer d'un environnement favorable à la santé*

En parallèle de ces constructions, le service santé a mis en place, en co-financement avec l'ARS, des projets en santé-environnement :

- *Le projet "Dose de Nature", avec une composante balades et ateliers en pleine nature, sensibilisation aux bienfaits de la nature sur la santé et sensibilisation à l'impact de l'homme sur la nature. Ce projet s'est déroulé sur 2021/2022 avec 20 évènements tout public.*
- *Le projet "Au bonh'air des mômes", autour de l'environnement du jeune enfant. L'objectif est de sensibiliser, informer et amener à des changements de pratique les professionnels et l'entourage des jeunes enfants, en améliorant la qualité de leur environnement direct et notamment les éléments en lien avec la qualité de l'air. Ce projet se déroule sur 2022/2023.*
- *Enfin, en lien avec RLV Info Jeunes, le CLS a porté un projet autour de la précarité menstruelle avec distribution de protections périodiques réutilisables et stand d'information autour du sujet des règles et des bonnes pratiques autour de ces protections.*



Animations « Dose de nature »

Perspectives 2023 :

Le projet “Au bonh’air des mômes” se prolongera sur 2023, avec comme actions :

- *Sensibilisation des parents et familles sur l’environnement du jeune enfant et sur l’utilisation des polluants,*
- *Ateliers auprès des enfants en pleine nature,*
- *Accompagnement du projet nature de la crèche “A petits pas”,*
- *Sensibilisation auprès des enfants de la communauté des voyageurs sur des thématiques santé-environnement,*
- *Accompagnement de l’amélioration des bonnes pratiques environnementales dans les crèches.*

Le CLS poursuivra également ses actions en lien avec la santé-environnement, en transversalité avec les autres services et partenaires.

➤ **La lutte contre l’ambroisie**

L’ambroisie est une plante envahissante allergisante particulièrement dangereuse pour la santé publique, en expansion dans le département. C’est pourquoi le préfet du Puy-de-Dôme a pris le 11 juillet 2012 un arrêté prescrivant la destruction obligatoire de cette plante. Cet arrêté a été adressé à toutes les collectivités du département, sa mise en œuvre étant du ressort des maires.

En 2016, la plateforme « signalement ambroisie » a été activée en Auvergne. RLV, via son Contrat Local de Santé, joue un rôle de coordinateur de la lutte contre l’ambroisie sur son territoire, avec pour objectifs : diffuser l’information, assurer un soutien aux communes, faire le lien avec les structures adéquats si besoin, etc.

Bilan de l’année 2022 :

La coordinatrice du CLS est devenue référente intercommunale ambroisie pour RLV. Elle peut apporter un soutien aux référents communaux dans la lutte contre cette espèce envahissante.

Perspectives 2023 : *Poursuite de l’action inscrite dans le Contrat Local de Santé.*

C. ACCOMPAGNER L'AMELIORATION ET LA RENOVATION DE L'HABITAT

➤ L'offre locative Sociale

RLV contribue au développement de projets de logements locatifs sociaux sur son territoire, notamment dans les communes du cœur métropolitain (Ménérol, Mozac, Riom) et dans les pôles de vie (Ennezat et Volvic), mais aussi dans les pôles structurants comme Châtel-Guyon. Cette action entre dans le champ de la solidarité et de la cohésion sociale.

En 2019, RLV a adopté son Plan Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 à l'échelle des 31 communes de son territoire, autour de 7 grandes orientations :

- Renforcer la mixité sociale et générationnelle
- Revitaliser les centres bourgs
- Favoriser le développement résidentiel sur les secteurs stratégiques et disposer d'une stratégie foncière pour limiter le coût et maîtriser la consommation des espaces naturels et agricoles
- Accueillir de nouvelles populations
- Offrir aux populations des gens du voyage un habitat durable, digne et adapté
- Promouvoir un habitat durable et renforcer les performances énergétiques,
- Mettre en œuvre et évaluer la politique Habitat.

Ces orientations sont déclinées dans un plan d'actions et le PLH propose une répartition équilibrée des logements sur le territoire.

Impacts sur le développement durable :

- Ces programmes permettent à des ménages du territoire de trouver des logements à loyer abordable, ce qui permet une mixité dans le développement résidentiel.
- Dans la plupart des cas, les opérations de logements sociaux vont permettre soit une densification du tissu urbain afin de limiter la consommation foncière, soit un renouvellement urbain via des réhabilitations ou des démolitions-reconstruction.
- Des logements sont attribués aux publics spécifiques des voyageurs ancrés sur le territoire.

Bilan de l'année 2022 :

55 logements ont été accompagnés par RLV (contre 34 en 2021). Parmi eux, 3 sont des logements communaux, 14 sont des logements très sociaux (PLAi) et 5 sont de l'accession sociale à la propriété. Ces logements vont être réalisés soit en construction neuve soit en acquisition amélioration.

Perspectives 2023 :

Le développement de logements locatifs sociaux va se poursuivre sur le territoire. Ce développement se fera en priorité sur les communes les plus urbaines et celles soumises à la loi SRU, mais des projets sont en préparation sur d'autres communes.

Plusieurs opérations sont déjà identifiées et les projets sont en cours d'études, sur différentes communes ; des opérations en cœur de bourg vont permettre le « recyclage » de bâtiments vacants et ainsi contribuer au renouvellement urbain et à la revitalisation des centres bourgs.

➤ **Les programmes en faveur de l'amélioration de l'habitat privé**

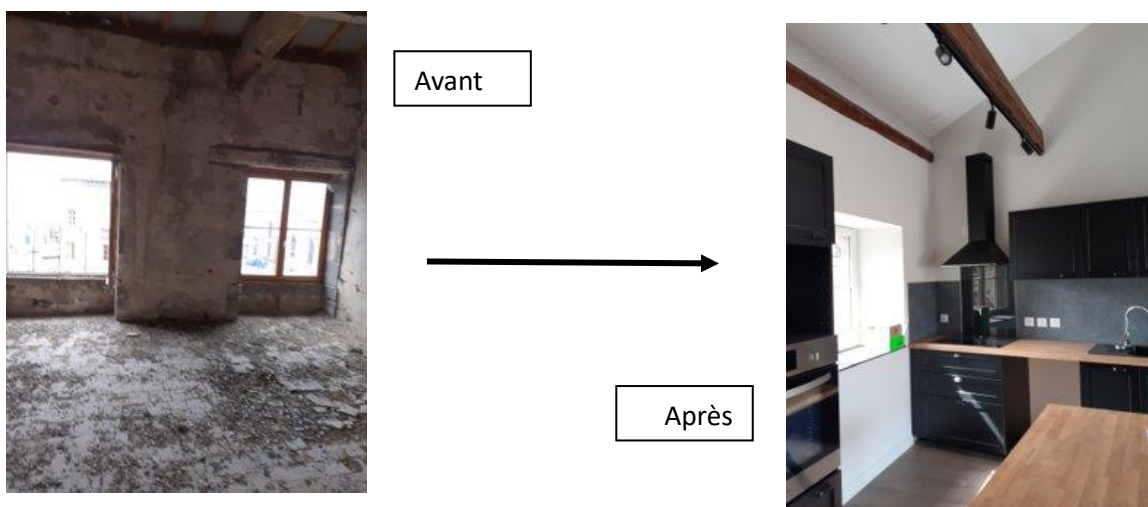
RLV porte un programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé signé en décembre 2018 pour 5 ans : « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine » (OPAH-RU), « Programme d'intérêt Général » (PIG). Dans ce cadre, RLV accompagne l'accession à la propriété, le développement d'une offre de logements locatifs à coût abordable, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (personnes handicapées ou personnes âgées) et la mise aux normes des logements des propriétaires occupants (sous conditions).

Les objectifs de ces programmes sont, entre autres, de développer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations en apportant aux propriétaires privés, sous conditions de ressources et de types de travaux, une aide en ingénierie et en moyens financiers pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement et en facilitant l'accession à la propriété.

Cet accompagnement permet la remise sur le marché de logements vacants évitant l'étalement urbain et contribuant à la reconquête des centres bourgs du territoire et l'accession à la propriété de jeunes en évitant le report en deuxième ou troisième couronne de l'agglomération clermontoise, évitant des déplacements plus importants (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Il permet aussi l'adaptation du logement aux personnes âgées leur permettant de rester à domicile plus longtemps.

Bilan de l'année 2022 :

- 53 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux d'adaptation de leur logement (nombre de dossiers similaire à 2021),
- 12 propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre d'une accession à la propriété (certains bénéficient aussi de l'action économie d'énergie ou de l'aide autres travaux),
- 53 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes accompagnés dans la remise aux normes,
- Plus de 167 600 € de subventions RLV réservées pour les propriétaires occupants.



Crédits : Ch. Chaumeix - RLV

Perspectives 2023 :

*Dernière année d'animation du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (PIG et OPAH-RU)
Poursuite de l'accompagnement des particuliers en vue de l'amélioration des conditions d'habitat.*

Lancement, par RLV, d'une étude pré-opérationnelle pour une OPAH-RU sur les secteurs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain de son territoire et pour un PIG sur le reste du territoire afin de ne pas avoir de rupture d'animation et de dynamique sur l'amélioration de l'habitat privé.

FINALITE N° 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE

V.1. CONTEXTE

L'Agenda 2030 (adopté par les 193 membres de l'ONU) consacre la fusion entre « développement » et « développement durable ». Il compte 17 objectifs de développement durable, dont le 12^{ème} : « Établir des modes de consommation et de production durables ».

La production et la consommation durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. Elles contribuent à mettre en œuvre des plans de développement général, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté.

Là encore, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur, non seulement en tant que « prestataires de services publics » auprès de la population, mais également en tant que consommatrices.

V.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

A. GERER LES DECHETS ET FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

RLV a délégué la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés :

- Au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour 29 communes du territoire,
- Au Sydem Dômes et Combrailles (ex SICTOM) pour Saint Ours les Roches et Pulvérières.

Le SBA et le Sydem sont adhérents du Valtom qui est chargé de la valorisation des déchets ménagers.

➤ La gestion des déchets sur le territoire du SBA

L'objectif de la gestion mise en place par les élus du syndicat est d'abord de réduire la quantité de déchets collectés, notamment en adoptant une tarification incitative, en réalisant des actions de prévention, en développant l'économie circulaire, et d'autre part de valoriser autant que possible les déchets collectés.



Bilan de l'année selon le rapport sur le prix et la qualité du service en 2021 :

✓ Les quantités collectées

81 304 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2021, soit 495,5 kg/hab. On enregistre par rapport à 2020, une hausse de près de 14,5 % en tonnage (+ 10 284 t) et de 14 % en quantité par habitant (+ 60,7 kg). Cette hausse importante est à nuancer après une année 2020 très particulière, rythmée par des confinements et la fermeture de nombreux établissements, dont les déchèteries durant plusieurs semaines. L'évolution 2020/2021 des flux l'illustre bien, avec un net rebond de la fréquentation des déchèteries (+ 30,5 % en tonnage des déchets issus des déchèteries).

Par rapport à 2010, on mesure néanmoins une diminution de 11,6 % des déchets collectés. L'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015, visant à réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, est donc dépassé. Nous nous éloignons en revanche de l'objectif de - 15 % en 2030 (art. L. 541-1 du code de l'environnement), pourtant atteint l'année dernière. Les épisodes de crise sanitaires semblent avoir durablement modifiés le comportement des usagers.

✓ La collecte des ordures ménagères et assimilées

Le SBA continue à déployer son schéma directeur de collecte voté en 2018 avec les objectifs suivants :

- passer, en 3 ans, l'ensemble du territoire en collecte alternée en porte-à-porte
- développer la collecte des biodéchets en apport volontaire à proximité du méthaniseur VERNEA,
- étendre la collecte en point d'apport collectif (PAC) en milieu rural et urbain dense,
- installer des PAC fibreux à proximité des commerces et zones d'activité.

2021 a été marquée par l'ouverture du 1er pôle de valorisation du SBA à Lezoux, en avril.

✓ La valorisation des déchets

La loi de transition énergétique (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de :

- recyclage, compostage et méthanisation pour la valorisation matière et organique,
- incinération avec production d'énergie (électricité et/ou chaleur).

	Objectif 2025 issu de la loi de transition énergétique	2020	2021
Valorisation matière et organique	65 %	49,7 %	53,6 %
Valorisation énergétique		39,4 %	33,3 %
Enfouissement	- 50 % par rapport à 2010	10,9 %, soit - 84,9 %	13,1 %, soit - 79,9 %

La valorisation matière et organique progresse de manière importante entre 2020 et 2021, notamment tirée par l'augmentation des tonnages collectés de végétaux (+ 3 177 t). En 2021, l'extension des consignes de tri a permis de booster le recyclage et la valorisation des emballages et des papiers. Ainsi, le geste de tri des usagers du SBA a permis d'envoyer vers les usines de recyclage 8 237 tonnes d'emballages. En 2021, chaque usager du SBA a produit 11,1 kg de refus, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2020. L'objectif visé est celui inscrit dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de 8 kg/hab. à l'horizon 2031.

✓ **La prévention des déchets ménagers et assimilés**

Le syndicat a reçu en 2015 le label national « territoire zéro gaspillage, zéro déchet » pour sa démarche exemplaire et participative de gestion des déchets et d'augmentation du recyclage. En 2020, le SBA a de nouveau été labellisé, cette fois-ci pour son engagement et ses actions en matière d'Economie Circulaire avec le label Territoire en transition.

Pour la période 2021-2027, le SBA a adopté son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et d'Economie Circulaire. RLV participe à la Commission Consultative et d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui en a dressé un premier bilan en octobre 2022. De nombreuses actions ont été mises en œuvre par le SBA :

- En matière de sensibilisation des entreprises et de coopération pour développer une économie circulaire : Coop'BTP 2021, la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT), le défi 0 déchet commerçants, le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).
- En matière de sensibilisation du grand public : le salon 0 déchet, l'animation d'ateliers DIY (Do It Yourself), le défi Familles 0 déchet.

D'autres actions du SBA sont menées sur le territoire de RLV : animations scolaires, accompagnement d'éco-manifestations et opérations « nettoisons la nature », distribution de compost,

✓ **Le SBA investit dans la transition écologique**

Le SBA veille à réduire sa consommation de gasoil (677 256 L en 2021) grâce en particulier à la baisse des tonnages transportés permise par les efforts de réduction des déchets des usagers. En remplacement de véhicules au gasoil réformés, le syndicat a mis en circulation 3 poids lourds au GNV (gaz naturel pour véhicule). A terme, ce sont 10 camions qui rouleront au GNV.

Le SBA s'investit également dans la transition énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables. Après le siège riomois du SBA équipé d'une chaudière à granulés couplée à un chauffe-eau solaire, le syndicat a investi le champ de la production d'électricité en installant une centrale au pôle de valorisation de Lezoux.

Si le gaz naturel du réseau reste quasi-exclusivement une énergie fossile, et provenant de l'étranger, les projets locaux d'injection de méthane renouvelables se multiplient. Citons par exemple la future unité de méthanisation de Combronde (mise en service prévue au premier semestre 2023), le futur méthaniseur des boues de la station d'épuration des Trois rivières de Clermont Auvergne Métropole, la valorisation du biogaz de Vernéa et de Puy-Long en biométhane mi-2023.

Perspectives 2022 :

Le SBA souhaite continuer sur la voie de la prévention des déchets et de l'économie circulaire. En 2022, le syndicat va candidater au 2^{ème} palier du label Economie Circulaire.

Le déploiement de la collecte des biodéchets en apports volontaires sera poursuivi, notamment sur la commune de Riom et le SBA installera d'autres composteurs partagés.

2022 verra le lancement des travaux de création du nouveau pôle de valorisation de Combronde. L'installation d'une recyclerie à Riom est toujours à l'étude (démarches foncières en cours).

Enfin, l'agglomération de RLV se préparera au passage à la collecte alternée en porte à porte.

B. AMENAGER ET GERER DURABLEMENT LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

➤ Création d'une station multi-énergies

RLV s'est engagée à favoriser le déploiement de bornes de recharge publiques en énergies propres et ainsi développer les mobilités durables conformément aux objectifs nationaux fixés dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et le Bio Gaz Naturel Véhicule (BioGNV) représentent deux solutions technologiques offrant, en matière de mobilité, un modèle environnemental et économique vertueux.

Ainsi, RLV a été lauréat de l'appel à projets GNVolont'air (relatif aux stations GNV) lancé en 2018 par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec 4 entreprises des secteurs de la logistique, du transport de marchandises et de traitement des déchets.

RLV s'est adjoint les services des sociétés ESPELIA et SPMO afin de définir la faisabilité du projet et de mener à bien la totalité de la procédure de sélection du constructeur/exploitant de la station, localisée au cœur du Parc européen des entreprises de Riom, à proximité immédiate des plus importantes entreprises de logistique/BTP et de services.

La société GNVERT, filiale de la société ENGIE, a été retenue comme constructeur et opérateur de l'équipement, qui a les principales caractéristiques suivantes :

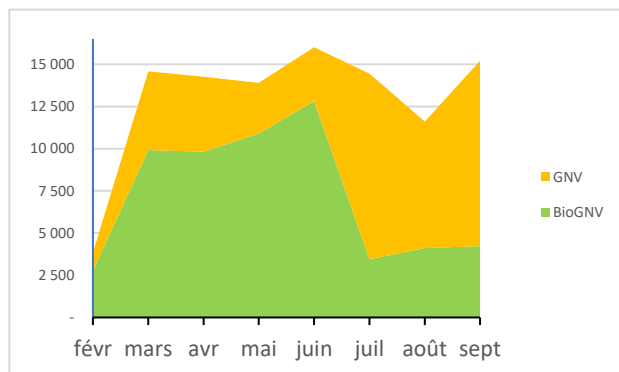
- La station sera ouverte à tous les professionnels et particuliers avec/sans contrat ENGIE (possibilité de paiement par carte bancaire),
- La totalité des investissements seront pris en charge par GNVERT (estimation : 1,3 M€ HT),
- Mise à disposition par RLV d'un tènement foncier de 5300 m² par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique de 20 ans,
- Redevance annuelle de 24 000 € versée par GNVERT à RLV.

Bilan de l'année 2022 :

Réceptionnée fin 2021, la station a officiellement ouvert à tous les consommateurs depuis le mois de février 2022.

A la demande de RLV, GNVERT/ENGIE, exploitant de la station lui met à disposition plusieurs indicateurs qui permettent de suivre le fonctionnement de la station dans le temps (volumes de gaz distribués, nombre de passages et de clients, horaires d'affluences ...).

Evolution des consommations de gaz de la station de Riom en 2022



Les transporteurs ont rapidement trouvé un intérêt dans cet équipement : en effet, dès le mois de mars, les volumes délivrés par la station ont été équivalents aux volumes distribués par la station du « Petit Gandaillat » à Clermont-Ferrand, ouverte courant 2021.

Perspectives 2023 :

- Suivi mensuel des indicateurs d'évaluation,
- Installation des bornes de rechargement électriques,
- Poursuite des réflexions quant à l'installation de la partie avitaillement en hydrogène dans le cadre du projet « Zero Emission Valley ».

➤ Gestion durable des zones d'activité

Les zones d'activités du territoire sont gérées de façon la plus durable possible, qu'il s'agisse des voiries ou des espaces verts.

● Utilisation de matériaux recyclés dans le cadre de travaux routiers :

Programmés en 2020 et conduits en 2021, les travaux d'extension de la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne permettront à terme de produire près de 65 000 m² de foncier économique pour l'installation d'entreprises du domaine des biotechnologies. Afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, la recherche de méthodes alternatives a été demandée au maître d'œuvre et aux entreprises. Deux solutions ont notamment été mises en œuvre :

- Utilisation d'un matériau alternatif pour la structure de chaussée : EME (enrobé à module élevé) en lieu et place de GB (grave-bitume),
- Utilisation de matériaux recyclés (déchets inertes issus de chantiers de déconstruction locaux).

- **Renforcement de l'insertion paysagère :**

Initialement destinée à dissimuler des zones de stockage, des sites industriels peu qualitatifs ou des plateformes logistiques, la végétalisation des zones d'activités économiques prend une nouvelle dimension, plus écologique, par le maintien de milieux diversifiés. Elle contribue à donner une image positive de la zone, que les entreprises peuvent valoriser et contribue également au bien-être des salariés. C'est le cas pour des aménagements en traverse (ZA du Maréchat, ZA de l'Ambène) ou plus généraux (ZAC du Biopôle ouverte sur de grandes étendues engazonnées et arborées et zone du PEER).

Bilan de l'année 2022 :

Mise en œuvre des travaux paysagers sur la ZAC du Biopôle à la suite de la réception des travaux de voirie 2020-2021 : plantation d'arbres d'essences variées et locales (charmes, poirier d'ornement, érable, robinier) mais aussi arbustes et plantes ornementales et graminées (herbes aux écouvillons, cheveux d'anges) permettant de conforter la biodiversité, la multiplicité des essences et la qualité générale des zones d'activités.

Perspectives 2023 :

Les prochaines zones d'activités seront la zone agri-développement de Pulvérières, dont le permis d'aménager prévoit la mise en place d'un écran paysager arboré en bordure d'A89. La mise en place d'un tel aménagement permettra non seulement de préserver les paysages dans ce secteur (proximité du site UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne), mais aussi de limiter les nuisances sonores liées à l'autoroute A89. Il est également prévu un aménagement des haies présentes sur la zone d'activités de Champloup afin de densifier ces dernières.

➤ **Gestion des eaux pluviales**

Les bouleversements climatiques ont pour conséquences des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses. C'est pourquoi la gestion intégrée des eaux pluviales est devenu un enjeu majeur dans les secteurs urbanisés, en particulier dans les zones d'activités économiques.

Bilan de l'année 2022 :

- *Mise en œuvre d'un bassin de rétention sur la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne afin de répondre à l'évolution de la réglementation dans le domaine du traitement des eaux pluviales.*
- *Etude de l'optimisation du fonctionnement des noues, fossés et bassins (problématique de gestion des eaux de pluie sur la ZA « Les Champiaux » à Ennezat) et plantation de roseaux (ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire).*

Perspectives 2023 :

Une réflexion a été engagée sur le périmètre de RLV, afin d'envisager des mesures de récupération des eaux pluviales en s'appuyant sur le réseau des noues, fossés et bassins de rétention des différentes ZA. La réflexion est conduite avec le service des eaux de RLV, notamment pour définir les modalités de récupération avec prise en compte des eaux de voiries, susceptibles d'être chargées en polluants.

➤ Densification des zones d'activités / recyclage du foncier

RLV doit équilibrer l'équation entre le développement économique et la préservation des terres agricoles. C'est pourquoi les parcelles économiques ne sont aujourd'hui plus cédées sans qu'un projet de construction et de développement ne soit clairement défini par les acquéreurs : des clauses liées à l'obtention obligatoire d'un permis de construire sont ajoutées aux actes notariés, ainsi que des conditions permettant à RLV de récupérer des terrains si les projets ne voyaient pas le jour 5 ans après.

De même, les documents d'urbanisme de RLV (PLUi et PLU communaux) comprennent des exigences en matière de densification des parcelles, ce qui empêche la constitution de réserve foncière : c'est aussi grâce à l'accompagnement proposé par les services de RLV que les porteurs de projets sont sensibilisés à l'importance d'une utilisation raisonnée des surfaces économiques.

Bilan de l'année 2022 :

- *Travail partenarial avec les services urbanisme, planification et foncier dans la rédaction des articles relatifs à la densification des constructions en zones d'activités économiques.*
- *Accompagnement des porteurs de projet dans la rédaction de leurs programmes de construction et sensibilisation sur l'usage raisonné du foncier.*

Perspectives 2023 :

- *Mise en œuvre des projets en adéquation avec le PLUi,*
- *Optimisation et désaffectation de certains espaces publics inutilisés (Cf. Impasse des Gardelles, Espace Mozac).*

C. ENGAGER LES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'accompagner les entreprises du territoire dans la transition écologique, les différents appels à projets leur sont relayés. Les grands groupes font de nombreux efforts pour réduire leur impact sur l'environnement via la solarisation de surfaces ou la certification ISO 50 001 par exemple.

➤ Charte ECO'RESPEER

RLV a souhaité étendre la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) dans les zones d'activité initiée en collaboration avec le SBA, et qui a permis la création de la charte ECO'RESPEER.

Cette charte et son label, ont été créés pour donner les moyens aux entreprises et partenaires d'aller toujours plus loin dans la logique de développement durable. Il leur permet tout d'abord de s'engager à mettre en place des actions et de valoriser celles qui sont opérationnelles. Des partages d'expérience ont lieu plusieurs fois par an grâce à des visites de sites ou des ateliers de travail collaboratif.

Il leur permet ensuite d'entrer dans une démarche d'amélioration continue en bénéficiant d'un référentiel de 49 actions regroupées en 5 axes dans les champs suivants :

- *Espaces verts (mise en place d'un composteur, mutualiser l'entretien des espaces verts...),*

- Ressources et déchets (tri 5 flux, utilisation de matières recyclées...),
- Fluides (utilisation d'énergies renouvelables, mise en place d'un plan de mobilités...),
- Coopération (inciter au covoiturage, échanger les ressources humaines avec d'autres entreprises...),
- Transversalité (privilégier les achats ou les fournisseurs éco-responsables, s'assurer de la bonne gestion de la qualité de l'air intérieur...).



Le label ECO'RESPEER se décline en 4 niveaux afin de récompenser les efforts consentis par les entreprises : « jeune pousse » jusqu'à 25 % des actions du référentiel accomplies, BRONZE jusqu'à 50 % ; ARGENT jusqu'à 75 % et niveau OR au-delà de 75 % des actions mises en œuvre.

Pour encourager d'une part la poursuite des actions engagées sur la zone du PEER à Riom et d'autre part engager son déploiement sur d'autres zones d'activités (ZAC du Biopôle notamment), RLV a créé un poste d'Animateur EIT au sein du Pôle Attractivité depuis 2021.

Bilan de l'année 2022 :

- Sur la zone du PEER, 17 entreprises sont actuellement labellisées et l'année 2022 a été une période d'audit intermédiaire pour vérifier l'engagement de ces dernières dans la démarche Eco'Respeer,
- Un travail de déploiement du label sur les autres ZA du territoire a débuté, notamment sur la zone du Biopôle à Saint Beauzire. Il a abouti à l'octroi de 8 labels pour de nouvelles entreprises.



Remise de labels Eco'Respeer aux entreprises du Biopôle, le 04/10/2022 – Crédits RLV

Perspectives 2023 :

- Poursuivre les démarches tant sur le PEER que sur le Biopôle, en continuant l'accompagnement des entreprises engagées dans la labellisation Eco'Respeer : audit annuel, implication de nouvelles entreprises, organisation de comités techniques et de comité de pilotage,
- Décliner le label Eco'Respeer pour les grandes entreprises du territoire ne se trouvant pas sur les Zones d'activités mais qui peuvent adhérer à la dynamique globale et valider la labellisation au moins de 2 grands comptes,
- Compléter cette démarche territoriale par une labellisation ISO 14011 des ZA de RLV.

➤ Les aides à l'investissement

RLV a signé en mars 2018 une convention avec la Région AURA portant sur l'aide aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. Cette aide concerne les entreprises en création ou en développement, situées en centre-ville ou centre-bourg et disposant d'un point de vente.

Les dépenses éligibles sont les travaux de rénovation et/ou aménagement du local commercial avec notamment un volet complet sur l'amélioration des dépenses énergétiques, de la consommation de l'eau, des modes de chauffage, etc.

Le montant de l'aide est fixé en fonction des investissements réalisés :

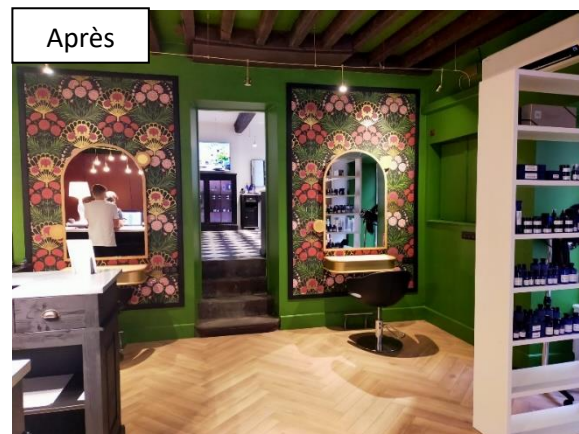
- de 5 000 à 10 000€ : jusqu'à 20 % d'aides RLV soit 2 000€ maximum,
- de 10 000 à 50 000€ : jusqu'à 40 % d'aides (20% Région et 20% RLV) soit 10 000€ maximum.

Ce programme a permis l'accompagnement de nombreux projets :

Année	Nombre de dossiers déposés	Investissements réalisés	Subventions versées	Commentaires
2018	16	404 393,29 €	83 448,83 €	1 dossier annulé
2019	27	715 442,74 €	137 763,59 €	1 dossier annulé
2020	20	397 510,54 €	65 212,87 €	4 dossiers en attente, 1 dossier inéligible
2021	24	525 747,80 €	102 398,13 €	3 dossiers en attente, 1 dossier inéligible, 1 dossier annulé
2022*	12	38 822,01 €	7 764,37 €	10 dossiers en attente
TOTAL	99	2 081 916,38 €	396 587,80 €	/

Ces projets se répartissent sur l'ensemble des communes du territoire :

- 44 à Riom,
- 17 à Châtel-Guyon,
- 7 à Volvic, 6 à Ennezat,
- 3 à Sayat et Saint Ours,
- 2 à Saint Bonnet près Riom, Ménétrol, Cheix sur Morge, Charbonnière les Varennes, Chappes, Chanat la Mouteyre,
- 1 à Saint Ignat, Mozac, Marsat, Enval, Entraigues, Chambaron sur Morge.



Klein Coiffeur, 13 rue Saint Amable à Riom – Rénovation et reprise complète de l'ancienne Boutique Marie Bonnet (isolation, menuiserie, décoration), 2021. Crédit photo : Pôle Attractivité

Bilan de l'année 2022 :

- Pour 2022, 17 dossiers ont été validés dont 6 en cours d'instructions et cela représente un montant prévisionnel de plus de 90 000€ d'aides TPE/PME.

Perspectives 2023 :

- Poursuivre le programme d'accompagnement et renouveler la convention avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

D. FAVORISER L'AGRICULTURE DURABLE

➤ **Le parcellaire agricole**

En 2018, la communauté d'agglomération a passé une convention avec le département pour recruter un animateur agricole (co-financement Département et RLV). Cet animateur a pour mission de favoriser la transmission-reprise mais aussi les échanges de parcelles entre agriculteurs.

De 2019 à 2022, l'animateur agricole a réuni les agriculteurs pour identifier les morcellements de parcelles et les échanges possibles selon une approche par zonage. Des réunions de concertation ont été réalisées et 2 référents « Elus » ont été identifiés par commune.

Des échanges de terres agricoles pour faciliter le travail des agriculteurs ont pu aboutir :

Zonage	Communes	Nombre d'agriculteurs	Hectares échangés
En zone de montagne	Charbonnières les Varennes, Volvic, Pulvérières, saint-ours	16 agriculteurs	136 ha
En zone de plaine	Chappes, Entraigues, Chavaroux et Lussat	27 agriculteurs	20 ha
	Ménérol	3 agriculteurs	53 ha
	Le Cheix, Varennes-Sur-Morge, Pessat Villeneuve	20 agriculteurs	6 ha

En parallèle, l'animateur agricole a pu rencontrer des agriculteurs proches de la retraite pour les sensibiliser à la transmission de leurs exploitations.

➤ Le drive fermier

En avril 2020, dans le cadre du contexte sanitaire et face à la fermeture de nombreuses activités commerciales (restaurants, etc..) et de manifestations (marchés...), la Chambre d'Agriculture a sollicité RLV pour mettre en place un drive-fermier à Riom couvrant l'intégralité de l'agglomération pour permettre la vente en ligne de produits locaux et fermiers.

Un point de retrait des commandes et la mobilisation d'une personne au sein de RLV pour veiller aux bonnes conditions logistiques ont permis la tenue de cet événement chaque jeudi. Le Drive fermier, qui a enregistré jusqu'à 80 commandes certaines semaines, a été maintenu après la fin du 1^e confinement et pendant le 2nd confinement et jusqu'à la fin de l'année.

En 2021, le déconfinement a fait chuter les commandes. L'association bienvenue à la ferme qui gérait le drive fermier ne rentabilisait par la location du camion chaque jeudi. Les commandes étaient trop faibles. De ce fait, le drive a été délocalisé chez un agriculteur à Ménérol

Bilan de l'année 2022 :

La communauté d'agglomération, en lien avec les commerçants de la halle de Riom, et les agriculteurs du territoire réfléchissent à la mise en place d'un drive fermier pérenne qui prendrait la suite de celui mis en place pendant la période du COVID.

L'objectif serait de valoriser les agriculteurs du territoire et d'offrir un service aux clients, le projet pourrait se concrétiser début 2023 si accord de l'ensemble des agriculteurs et des producteurs / commerçants de la Halle de Riom.

Perspectives 2023 :

- Mettre en place le drive fermier dans la halle de RIOM et mobiliser plusieurs producteurs du territoire RLV,
- Communiquer autour de ce drive.

➤ Projet viticole

Depuis 2018, pour répondre à une demande croissante des viticulteurs, la commune de Ménérol, RLV, la SAFER, la chambre d'agriculture et la fédération viticole œuvrent pour la remise en culture des coteaux de Ménérol.

En octobre 2018, les propriétaires de ces coteaux ont été interrogés pour savoir s'ils étaient vendeurs. La majorité d'entre eux a répondu positivement. En 2020, la SAFER s'est donc portée acquéreur de ces parcelles. La commune accompagnée par RLV et la SAFER a engagé des procédures de biens vacants sans maîtres. Les viticulteurs se sont aussi mobilisés : 7 ha ont pu être identifiés.

En 2021, la commune d'Enval a lancé la même démarche et a acquis 7 ha. La commune d'Enval s'est ensuite rapprochée de la fédération viticole pour être accompagnée dans la recherche de candidats à l'installation. Un candidat a été identifié.

Perspectives 2023 :

- *Plantation de nouvelles vignes sur la commune d'Enval,*
- *Reconquêtes des terrains viticoles sur la commune de Ménérol (4 ha ont été identifiés)*

➤ L'agropastoralisme

La Colline de Mirabel est emblématique de la situation des coteaux du Grand Clermont : site à enjeux paysagers, biodiversité, récréatifs et socio-économiques par ses activités agricoles (pastoralisme, viticulture, arboriculture, trufficulture...). Sur cet espace de près de 495 hectares, les espaces boisés ont fortement progressé et occupent aujourd'hui 60 % des terrains. Ainsi, les enjeux environnementaux et socio-économiques se concentrent sur les espaces les plus ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche), très réduits en surface (13 % du site).

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS Colline de Mirabel, RLV mène une politique de préservation et de soutien du pastoralisme. En 2020, l'agricultrice reprenant la ferme de Mirabel à Riom a été accompagnée et a bénéficié, suite à un appel à candidatures, de terrains de RLV et du CEN pour le pâturage de ses moutons. Un parc de pâturage a été aménagé durablement (clôtures fixes, passages canadiens) à Bourrassol sur la commune de Ménérol. Des acquisitions foncières ont été menées pour faciliter la réalisation d'un grand parc.

Bilan de l'année 2022 :

Deux autres parcs de pâturage à Riom ont été aménagés (clôtures fixes), aux abords du chemin des orchidées et vers la ferme de Mirabel. Des moutons ont pu en profiter cet été.

Des clôtures ont également été posées sur un parc de pâturage à Malauzat et 3 descentes aménagées ont été réalisées dans le secteur Malauzat, Marsat. Ces dispositifs permettent aux animaux de boire dans le ruisseau sans l'abîmer.

Une veille foncière et des acquisitions (préemption et amiable) ont été engagées afin de poursuivre l'action de la collectivité sur ce secteur.

Perspectives 2023 :

L'accompagnement des agriculteurs sera maintenu en 2023 mais il n'y aura pas de nouveau parc de pâturage aménagé dans le secteur car ce sera une année de transition, entre deux plans de gestion, et la collectivité ne pourra pas bénéficier de subvention pour ces aménagements.

En fonction des opportunités, des acquisitions pourront néanmoins être réalisées pour continuer à créer des tènements fonciers cohérents et éventuellement agrandir ou créer de nouveaux parcs de pâturage.

➤ **Les visites d'exploitation agricole**

Afin de soutenir l'agriculture de proximité, RLV favorise les visites de fermes au grand public lors d'un évènement « *Les Fermes en Balades* » se déroulant au printemps. Deux éditions ont déjà été organisées et ont connu un certain succès (plus de 100 personnes totalisées sur la journée pour assister à la présentation de certaines exploitations).

Bilan de l'année 2022 :

En 2022, le festival des balades a eu lieu du samedi 22 au dimanche 30 octobre. Dans le programme destiné au grand public, la visite de la ferme LABREGETTE était programmée pour mettre en avant les fermes du territoire, notamment l'élevage.

Dans ce cadre, 3 classes élémentaires et une classe de collège ont pu elles aussi bénéficier de sorties dans les exploitations agricoles (cf photos) :

- *Ecole de Saint-Ours, 23 élèves du CM2 : visite de la Grange du Pourra à Riom,*
- *Ecole JB Chauty de Châtel-Guyon, 21 élèves de CM2 et 22 de CM1 et école de St Bonnet, 22 élèves de CM1 : visite de l'exploitation de Jérôme Aubert à Chanat la Mouteyre,*
- *Collège de Volvic, 33 élèves de 6^{ème} : visite de l'exploitation de JP Blanc à Clerlande.*



Perspectives 2023 :

- *Poursuivre le dispositif et augmenter le nombre de fermes visitées.*

➤ **La consommation de produits locaux lors d'évènements**

Comme indiqué ci-avant, l'ensemble de services de RLV a été sensibilisé à l'achat local notamment pour la partie alimentaire. Ainsi il est privilégié, pour l'organisation d'évènements, l'approvisionnement auprès de producteurs locaux pour les buffets (Assises du commerce, rencontres territoriales, etc.).

Perspectives 2023 :

- *Maintenir les habitudes d'approvisionnement en local,*
- *Inciter les agriculteurs à développer des produits adaptés, transformés ou non, à des buffets et autres manifestations...*
- *Inviter les agriculteurs lors de manifestations locales pour qu'ils fassent déguster leurs produits.*

E. PROMOUVOIR UN TOURISME ECO-RESPONSABLE : RANDONNEES ET ITINERANCE

RLV a initié depuis plusieurs années un programme de développement et d'aménagement de l'itinérance et de la randonnée, qui représentent plus de 700 km cumulés sur l'ensemble du territoire pour la pratique pédestre et VTT.

Concernant la randonnée, deux partenariats permettent d'assurer une surveillance et un entretien du balisage :

- Les amis du chemin de St Jacques pour une intervention sur le terrain afin de suivre l'état du balisage d'une partie du catalogue de rando RLV.
- L'association Balinzat, partenaire historique de Plaine Limagne, assure le suivi du balisage et le petit entretien d'une autre partie du catalogue des parcours RLV.

En parallèle des actions menées pour mailler l'ensemble du territoire avec des chemins de type « Petite Randonnée », un travail de modernisation et de création de « voies douces » est en cours depuis 2017. Ces dernières, à vocation communautaire, peuvent être aussi la colonne vertébrale d'une ou plusieurs itinérances pour découvrir des éléments patrimoniaux et naturels importants du territoire :

- le projet d'un chemin nature le long de la Morge, rivière s'écoulant d'Ouest en Est permettrait de relier la Chaîne des Puys à la rivière Allier et qui s'étire sur 4 communes (Chambron sur Morge, Varennes sur Morge, Surat, St Ignat)
- le Thermal Express entre les communes de Châtel-Guyon et Riom déambule sur une ancienne voie ferrée,
- la Coulée de l'Ambène connecte les communes d'Enval, de Mozac et de Riom,
- la Via-Allier à l'est du territoire qui couvre 3 départements Haute Loire, Puy-de-Dôme et Allier, et qui passe sur une commune de RLV (Les Martres d'Artière).

Bilan de l'année 2022 :

- Le projet d'itinérance de la rivière Morge est en cours de préparation et programmation, et durant l'année 2021, le programme d'aménagement du circuit concernant la commune de Chambaron sur Morge a été finalisé tant sur la partie structurelle (nature des travaux : passerelles, platelage ...) que sur la partie concertation avec les propriétaires et les exploitants (agriculteurs, fermiers ...). Il est à noter que le programme d'aménagement retenu est un aménagement naturel et léger, respectant la configuration actuelle : chemin enherbé et pas de pose de sols artificiels (enrobés, stabex, etc.).



Exemple platelage



Exemple Chemin naturel



Exemple Passerelle

- La coulée de l'Ambène s'étend à ce jour sur les communes d'Enval, de Mozac et de Riom sur une distance de 7,5 kilomètres et a été démarrée en 1980 par Riom communauté. Cette voie est accessible prioritairement aux piétons et sur certaines portions aux vélos, de type VTT ou VTC. Elle connaît aujourd'hui un succès important et est très fréquenté tant pour les flux pendulaires que pour les flux touristiques et excursionnistes. En 2020, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du tracé pour identifier les réussites et les points de difficultés. Ainsi en 2022, plusieurs tronçons ont fait l'objet de reprise pour la pose de stabex, pour la reprise des accotements et pour le renforcement des berges de l'Ambène (gabions, etc..).



- De manière globale, un travail a démarré en 2022 pour définir et finaliser un programme de signalétique, en partenariat avec les services Environnement / Culture / Tourisme sur les grandes voies douces et d'itinérance pour présenter les aouts et la découverte des éléments patrimoniaux / faune / flore de ces chemins. La définition de ces supports devrait être finalisée début 2023 avec l'objectif d'une installation fin 2023 et début 2024.

CONCLUSION

Tout au long de l'année et à travers l'ensemble du champ de ses compétences, la communauté d'agglomération s'est attachée à concilier les enjeux de transition écologique avec ceux d'égalité sociale et d'attractivité. Les actions mises en avant dans ce rapport démontrent cet engagement, tout en mettant en exergue leur impact sur le territoire.

Le cadre d'intervention de l'action publique de la collectivité, basé sur le projet de territoire, et les outils mis en place pour atteindre ses ambitions, notamment le PLUi et la PCAET, trouvent toute leur pertinence. Ils définissent une vision prospective d'aménagement du territoire, avec une déclinaison opérationnelle de ces stratégies.

Ainsi, le projet de PLUi tend à favoriser le développement durable du territoire en cohérence avec les obligations nationales de tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette ». La stratégie foncière déclinée dans le PADD viendra conforter ces enjeux et accélérer la reconquête des friches.

Aujourd'hui, le PCAET fait l'objet, 3 ans après son adoption, d'un bilan à mi-parcours qui doit permettre d'identifier les réalisations et de réinterroger certaines actions de manière à pouvoir atteindre les trajectoires fixées pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dans un contexte de crise énergétique européenne, la sobriété et l'efficacité énergétique sont des enjeux prioritaires de la collectivité pour 2023. Disposant désormais d'un portrait énergétique de ses bâtiments, RLV va établir un schéma directeur immobilier de l'énergie de son patrimoine. Ce travail se traduira par un plan d'investissement pluriannuel afin de réduire sa consommation énergétique et par là sa facture énergétique.

L'ambition de Riom Limagne et Volcans est de poursuivre la mise en œuvre de cette politique de développement durable. Les élus de l'agglomération souhaitent capitaliser sur les dynamiques locales impulsées. La volonté est d'animer un projet collectif cohérent, innovant et humain pour le territoire.



www.rlv.eu

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

5 mail Jost Pasquier - 63200 RIOM

04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu

